

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 23 septembre 2021

DCM N° 21-09-23-14

**Objet : Signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2021 / 2024 avec l'État, la Région Grand Est, le Département de la Moselle, la Ville de Metz et l'Université de Lorraine / Espace Bernard-Marie Koltès - Metz et complément de programmation.**

**Rapporteur: M. BOHR**

**Point 1 – Signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2021 / 2024 entre l'État, la Région Grand Est, le Département de la Moselle, la Ville de Metz et l'Université de Lorraine / Espace Bernard-Marie Koltès – Metz.**

La Ville de Metz souhaite poursuivre cette année son soutien auprès de l'Université de Lorraine à travers l'action culturelle développée par l'Espace Bernard-Marie Koltès – Metz. Le Théâtre a obtenu auprès de l'Etat / Direction régionale des affaires culturelles du Grand Est l'appellation de Scène conventionnée d'intérêt national art et création pour les écritures fictionnelles sur la période 2021 / 2024 (arrêté du 5 mai 2017).

Le travail remarquable mené par Lee Fou Messica à la direction artistique de l'Espace Bernard-Marie Koltès - Metz depuis trois ans se traduit par une programmation exigeante, dont la qualité est en constante progression. Le projet culturel est lisible et visible, avec des actions qui renforcent l'accès à l'art et la culture, l'accueil et l'accompagnement des compagnies (création, coproduction, diffusion, accueils en résidences, soutien technique, conseils), des partenariats amplifiés avec les événements culturels de Metz (Passages, Biennale Koltès, Le Livre à Metz) et un programme riche d'actions d'éducation artistique et culturelle à destination des publics étudiants et scolaires.

L'Espace Bernard-Marie Koltès - Metz est impliqué dans des réseaux professionnels et développe des collaborations avec les principaux acteurs culturels du territoire (Cité musicale-Metz, Opéra Théâtre de Metz Métropole, Centre Pompidou-Metz, École Supérieure d'Art de Lorraine, Conservatoire à Rayonnement Régional, Ligue de l'Enseignement, CDN de Nancy et de Thionville...).

La Ville de Metz porte une politique volontariste d'accompagnement des acteurs du spectacle vivant, et singulièrement du théâtre. À travers le dispositif de conventionnement triennal avec seize compagnies, elle s'engage dans un soutien important à la création, la diffusion ainsi qu'à la médiation et l'éducation artistique et culturelle (EAC).

La Ville a par ailleurs à cœur de favoriser l'accès au spectacle vivant pour un public le plus large possible et, dans le sillage des villes laboratoires de l'objectif 100% EAC, de généraliser les programmes d'actions culturelles et d'éducation artistique pour les plus jeunes.

Un troisième enjeu essentiel pour Metz concerne la plus grande ouverture des lieux culturels, offrant aux équipes artistiques et aux festivals la possibilité de diffuser, produire, créer et répéter dans les salles de la Cité musicale-Metz, l'Agora ou encore l'Espace Bernard-Marie Koltès - Metz.

Dans ce contexte, le classement national de l'Espace Bernard-Marie Koltès - Metz va permettre de conforter son rôle incontournable dans le paysage culturel régional pour garantir l'équilibre de l'écosystème théâtral de notre territoire.

Aussi, une convention pluriannuelle d'objectifs consacrée à l'Espace Bernard-Marie Koltès – Metz a été construite, renforçant et consolidant ainsi le partenariat déjà engagé. La Région Grand Est et le Département de la Moselle ont également souhaité accompagner et amplifier la démarche initiée par l'Etat.

Compte tenu de l'implication de la Ville de Metz dans ce théâtre, il est proposé de répondre favorablement à cette démarche par l'approbation d'une convention pluriannuelle d'objectifs multipartite avec l'Université de Lorraine.

Le budget prévisionnel 2021 de l'Espace Bernard-Marie Koltès s'équilibre à hauteur d'un montant de 908 643 euros en dépenses et en recettes. Les autres partenaires publics sollicités sont la DRAC à hauteur de 90 000 euros, la Région Grand Est de 65 000 euros et le Département de la Moselle de 25 000 euros et la Métropole de Metz de 10 000 euros.

Au vu de la qualité du travail mené par l'Espace Bernard-Marie Koltès - Metz, la Ville de Metz propose de signer une convention pluriannuelle d'objectifs 2021 / 2024 avec l'Etat – Direction régionale des affaires culturelles du Grand Est, la Région Grand Est, le Département de la Moselle et l'Université de Lorraine, accordant une subvention de 25 000 euros (vingt-cinq mille euros) en 2021 au titre de son programme d'activités.

## **Point 2 – Complément de programmation.**

La Ville de Metz souhaite accompagner différents acteurs associatifs du spectacle vivant dans le but de renforcer les liens avec les compagnies messines et la synergie engagée entre l'ensemble des acteurs culturels.

Dans ce contexte, l'association Pushing a sollicité auprès de la Ville de Metz une subvention pour mettre en place à l'automne 2021 un projet culturel dans l'établissement Le Royal, situé rue Gambetta, avec un volet consacré à la musique sous la forme de brunchs dominicaux.

L'association Station Lothaire souhaite obtenir un soutien municipal pour l'accompagner dans la reprise de son projet culturel au cours du second semestre 2021, après l'arrêt de ses activités en raison de la crise sanitaire, en particulier le développement d'actions culturelles autour d'une programmation musicale à l'Aérogare.

Enfin, l'association Coprod 404 a renouvelé sa demande de subvention auprès de la Ville au

titre du fonctionnement pour l'exercice 2021 afin de relancer le développement et la structuration de ses activités dans le domaine de la culture alternative autour d'actions et d'événements artistiques.

Il est proposé d'apporter à chacune de ces structures culturelles associatives une subvention à hauteur de 2 000 euros, soit un montant total de 6 000 euros.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les demandes de subvention formulées par l'Université de Lorraine / Espace Bernard-Marie Koltès – Metz et diverses associations culturelles pour l'exercice 2021,

VU le projet de convention pluriannuelle d'objectifs 2021 / 2024 entre l'Etat – Direction régionale des affaires culturelles du Grand Est, la Région Grand Est, le Département de la Moselle, la Ville de Metz et l'Université de Lorraine / Espace Bernard-Marie Koltès - Metz, et son annexe 1 ci-joints,

VU la convention d'objectifs et de moyens n°2019C370 signée en date du 6 décembre 2019 entre la Ville de Metz et l'Université de Lorraine / Espace Bernard-Marie Koltès – Metz et le projet d'avenant n°2 à la convention susvisée, ci-joint,

**CONSIDÉRANT** l'intérêt public majeur que représente pour la Ville de Metz les activités proposées par l'espace Bernard-Marie Koltès - Metz,

**CONSIDÉRANT** la nécessité qu'il y a d'attribuer des subventions à des structures et associations culturelles, compte tenue de la mise en œuvre de leurs actions culturelles en 2021,

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

### DÉCIDE :

- **D'ATTRIBUER** à l'Université de Lorraine / Espace Bernard-Marie Koltès - Metz, au titre de son programme d'activité 2021, une subvention d'un montant de 25 000 euros.
- **D'APPROUVER** les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs 2021 / 2024 entre l'Etat – Direction régionale des affaires culturelles du Grand Est, la Région Grand Est, le Département de la Moselle, la Ville de Metz et l'Université de Lorraine / Espace Bernard-Marie Koltès - Metz, et son annexe 1, ci-joints.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention précitée avec la structure bénéficiaire ainsi que toute pièce connexe à cette affaire, dont l'avenant n°2 à la convention n°2019C370.
- **D'ATTRIBUER** des subventions en 2021 pour un montant total de 6 000 euros au titre de l'aide au fonctionnement et au projet aux associations culturelles suivantes :

- Coprod 404 (aide au fonctionnement)	2 000 €
- Pushing (aide au projet de programmation musicale au Royal à l'automne)	2 000 €
- Station Lothaire (aide au projet d'actions culturelles autour d'une programmation musicale à l'Aérogare à l'automne)	2 000 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire, et notamment toute convention d'objectifs, avenant et les lettres de notification portant rappel de l'objet des subventions, de leurs conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Service à l'origine de la DCM : Pôle Culture  
 Commissions : Commission Culture  
 Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz ,  
 Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services  
 Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.  
 Membres assistant à la séance : 34 Absents : 21 Dont excusés : 8

**Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**Université de Lorraine  
Espace Bernard-Marie Koltès – Metz**

**Scène conventionnée d'intérêt national mention « Art et Création Théâtre »  
« nouvelles écritures fictionnelles »**

**CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS  
2021-2024**

**Entre**

**L'État (Direction régionale des affaires culturelles du Grand Est)** représenté par  
Monsieur le Préfet de la région Grand Est, désignée par le terme « l'État »,  
d'une part,

**La Région Grand Est**, représentée par son Président, siégeant au 1 Place Adrien Zeller BP  
91006 67070 STRASBOURG Cedex , dûment mandaté en vertu de la délibération du Conseil  
Régional n°21CP-1372 en date du 10 septembre 2021 ci-après désignée par le terme « la  
Région »,

Le Département de la Moselle, représenté par Monsieur le Président du conseil  
départemental de la Moselle, agissant en vertu d'une décision de la commission permanente  
en date du 8 novembre 2021 et l'habilitant à cet effet, désignée par le terme « Département »,

La Ville de Metz, représentée par son Maire ou son représentant, dûment habilité aux fins des  
présentes et agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 23  
septembre 2021, et l'habilitant à cet effet, désignée par le terme « Ville »,

Désignés ensemble sous le terme « les partenaires publics »

**ET**

**L'Université de Lorraine - Espace Bernard-Marie Koltès - Metz**, représentée par son  
Président , Monsieur Pierre MUTZENHARDT, siégeant 4 Cours Léopold, 54000 NANCY 54052  
Nancy cedex  
N° SIRET : 130 015 506 00012

d'autre part.  
et ci-après désigné « **le bénéficiaire** »

Pour l'Etat

d'autre part.

- VU le règlement (UE) n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au *Journal officiel de l'Union européenne* du 26 juin 2014, notamment son article 53 ;
- VU le régime cadre exempté de notification N°SA.42681 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2020 ;
- VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- VU la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine ;
- VU la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 ;
- VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique modifié par décret n°2017-61 du 23 janvier 2017 et par décret n°2018-803 du 24 septembre 2018;
- VU le décret n° 2015-641 du 8 juin 2015 relatif à l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant ;
- VU le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques ;
- VU le décret n° 2019-1493 du 28 décembre 2019 portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 ;
- VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER, Préfète de la région Grand Est, Préfète de la zone de défense et de sécurité Est, Préfète du Bas-Rhin ;
- VU l'arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions d'attribution et aux modalités de présentation des demandes d'aides déconcentrées au spectacle vivant ;
- VU l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label [Art & création – nouvelles écritures dramatiques fictionnelles] ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2020/037 du 3 février 2020 portant délégation de signature à Mme Christelle CREFF-WALRAVENS, directrice régionale des affaires culturelles de la région Grand Est, en qualité de responsable délégué de budget opérationnel de programme régional ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2020/038 du 3 février 2020 portant délégation de signature à Mme Christelle CREFF-WALRAVENS, directrice régionale des affaires culturelles de la région Grand Est, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, responsable d'unité opérationnelle ;
- VU l'arrêté n° 2020/02 du 3 février 2020 portant subdélégation de signature aux agents de la direction régionale des affaires culturelles (compétences générales et/ou ordonnancement secondaire) ;
- VU la circulaire du Premier ministre n° 5811/SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;
- VU la circulaire du 4 mai 2016 relative aux modalités d'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant ;
- VU la circulaire du 15 janvier 2018 relative aux modalités d'application du dispositif de labellisation et au conventionnement durable dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques ;
- VU le Budget opérationnel de programme [numéro] de la mission culture ;
- VU l'avis favorable définitif sur le budget opérationnel de programme [numéro] du Contrôle budgétaire de la région Grand Est en date du [date de l'avis] ;

VU la demande de subvention de [Nom du bénéficiaire] datée du [date de la demande de subvention] ;

### **Pour la Région**

VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales instaurant une compétence partagée entre tous les niveaux de collectivités en matière de culture,  
VU les crédits inscrits au budget 2021 du Conseil Régional Grand Est ;  
VU la décision de la Commission Permanente du Conseil Régional n°21CP-1372 en date du 10 septembre 2021 ;

### **Pour le Département**

VU le décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000-321,  
VU l'article L 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la décision de la Commission Permanente du Conseil Départemental de la Moselle en date du 8 novembre 2021,

### **Pour la Ville**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits et aux citoyens dans leurs relations avec l'administration et notamment son article 10 modifiée par la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 art.59 ;  
VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 susvisée ;  
VU la demande de subvention de l'Université de Lorraine pour l'Espace Bernard-Marie Koltès déposée auprès de la Ville de Metz en date du 13 octobre 2020 ;  
VU la délibération n°19-10-31-10 du Conseil Municipal en date du 31 octobre 2019 et la convention triennale d'objectifs et de moyens entre l'Université de Lorraine pour l'Espace Bernard-Marie Koltès et la Ville de Metz n°2019C370 signée le 6 décembre 2019 ;  
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 septembre 2021 ;

## **SOMMAIRE GENERAL**

### **PRÉAMBULE**

**ARTICLE 1 : Objet de la Convention**

**ARTICLE 2 : Modalité de Mise Œuvre du projet artistique et culturel :**

**1 ) Engagement artistique**

**2 ) Engagement citoyen, culturel et territorial**

**3) Engagement professionnel**

**4) Moyens financiers et Locaux**

**ARTICLE 3 : Durée de la Convention**

**ARTICLE 4 : Condition et détermination du coût du projet**

**ARTICLE 5 : Conditions et détermination de la Contribution financière**

**ARTICLE 6 : Modalité de versement de la contribution financière**

**ARTICLE 7 : Justificatifs**

**ARTICLE 8 : Autres engagements**

**ARTICLE 9 : Sanctions**

**ARTICLE 10 : Modalités de suivi et d'évaluation**

**ARTICLE 11 : Contrôle de l'administration**

**ARTICLE 12 : Conditions de renouvellement de la convention**

**ARTICLE 13 : Avenant**

**ARTICLE 14 : Annexes**

**ARTILCE 15 : Résiliation de la convention**

## **Préambule**

- Considérant que le bénéficiaire est titulaire de l'appellation « Scène conventionnée d'intérêt national – Art et Création »
- Considérant la politique nationale conduite par le Ministère de la Culture en faveur du soutien aux structures de création et de diffusion artistique dans laquelle s'inscrit ladite convention

Considérant le programme national des « scènes conventionnées d'intérêt national - Art et Création » conduit par le Ministère de la Culture, qui permet de développer des disciplines artistiques spécifiques et par cette convention, de développer les écritures dramatiques contemporaines en :

- soutenant de nouvelles formes exigeantes de création contemporaine , ou de soutien à la production par l'accueil et l'accompagnement d'équipes artistiques ;
- contribuant à une meilleure diffusion de la création en région et d'inscription dans les réseaux nationaux.
- permettre le développement, l'élargissement et la fidélisation des publics par une politique active associant les artistes, par des résidences ou des actions culturelles spécifiques et adaptées ou par des initiations pratiques s'inscrivant dans la perspective renouvelée d'une sensibilisation à l'éducation artistiques et culturelle, pour le plus grand nombre ; parallèlement à une politique tarifaire attractive et démocratique,

Considérant le projet artistique et culturel conçu et initié par Lee Fou Messica, directrice de l'Espace Bernard-Marie Koltès - Metz, conforme à son objet statutaire, figurant en annexe I ;

*Considérant les politiques conduites par l'Etat, la Région Grand Est, le département de la Moselle et la Ville de Metz en faveur du spectacle vivant à l'ambition de soutenir la création, la diffusion et l'aménagement culturel des territoires autour des objectifs suivants, les partenaires publics décident d'accompagner financièrement le projet émanant de l'Université de Lorraine - Espace Bernard-Marie Koltès - Metz, structure bénéficiant d'une appellation "scène conventionnée d'intérêt national – Art & création", parce que son projet artistique et*



culturel répond aux critères du cahier des missions et des charges de l'appellation par la réalisation d'un programme d'actions telle que :

- développer des projets artistiques consacrés à de nouvelles écritures dramatiques ;
- accompagner les professionnels de la création et notamment les équipes émergentes ;
- contribuer à l'élargissement des publics en privilégiant les actions en relation avec les autres équipements culturels régionaux, ainsi que les accueils en résidence d'artistes ;
- participer à la circulation et à la promotion des œuvres, créées, produites ou accueillies, en collaborant à des échanges ou des productions sur le plan régional, national ou international
- développer des actions culturelles et de médiations artistiques en général et notamment en particulier à travers la fréquentation régulière de spectacles et dans le cadre de partenariats institués avec l'Éducation nationale, les structures socio-éducatives ou culturelles ainsi que les collectivités partenaires.

Considérant que l'Espace Bernard-Marie Koltès constitue un des maillons de la création et de la diffusion des arts de la scène, à Metz et en Moselle sur le territoire du Grand Est participant pleinement au rayonnement d'un réseau qui maille tout le territoire : l'EBMK contribue largement à la dynamique culturelle, les lieux de diffusion pour le spectacle vivant au niveau du Grand Est. Il joue un rôle majeur en matière d'innovation, de création, de mise en relation des œuvres et des publics, et de réduction des inégalités d'accès à la culture. La nouvelle dimension du territoire favorise de nouvelles dynamiques entre ces structures qui pourront ainsi mieux développer leurs capacités de mise en réseau notamment au service des artistes et des équipes artistiques implantées en région, favoriser la vitalité culturelle, le développement associatif et la promotion et la valorisation de l'émergence artistique.

Au-delà des attendus cités en préambule, les partenaires publics seront attentifs :

- au soutien à la création et à la recherche, d'accompagnement et de soutien à la professionnalisation des artistes confirmés ou émergents de la région Grand Est du département 57 et de la ville ;
- à l'accompagnement des différentes équipes artistiques actives sur le territoire du Grand Est. Cet axe devra prendre la forme suivante : 3 coproductions par saison au minimum ; présence d'au minimum 5 compagnies régionales dans la programmation ; accueils en résidence de création (au minimum 2) présence de la direction artistique de L'Espace Bernard-Marie Koltès à au moins 2 comités d'experts de la Région (dont le comité création Théâtre) ;
- à la mise en place de diffusion hors les murs et en décentralisation, et notamment sur le territoire de la Moselle et de la ville de Metz,
- au rayonnement et à l'ancrage du théâtre sur son territoire par exemple, en s'inscrivant comme partenaire potentiel dans les grands événements tels que *Passages*, *Biennale Koltès*, *Le Livre à Metz*, *Festival Constellations de Metz*, les structures culturelles (NEST-CDN de Thionville ...), les établissements d'enseignements de la région, le département et la ville ainsi qu'avec les réseaux régionaux et nationaux du spectacle vivant ;
- à la mise en place d'actions artistiques et culturelles en direction de toutes les populations et de tous les publics, et notamment en direction des publics jeunes et des étudiants de l'Université de Lorraine ;
- à la mise en place d'une offre culturelle familiale (proposition de spectacles professionnels tout public), d'actions d'éducation artistique et culturelle pour développer l'accès à l'art et à la culture à destination des publics étudiants et scolaires (temps scolaire, pendant une partie des petites vacances scolaires), et plus largement à tous les publics ;

- par ailleurs, le projet devra s'inscrire dans les enjeux de développement durable (cf travaux menés dans le cadre du BAGE).

Considérant que les actions présentées par l'Espace Bernard-Marie Koltès sont en cohérence avec les objectifs de la politique culturelle de l'Etat, de la Région, du Département de la Moselle et de la Ville de Metz.

Il est convenu ce qui suit :

## **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet d'établir le cadre contractuel entre le bénéficiaire titulaire de l'appellation "Scène conventionnées d'intérêt national" et les partenaires publics pour la mise œuvre du projet artistique et culturel du bénéficiaire et de définir les modalités de son évaluation au travers des objectifs concrets.

Par la présente convention, le bénéficiaire s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet artistique et culturel conforme à son objet statutaire dans le cadre de son projet global d'intérêt général.

Le projet conçu par son directeur et approuvé par le conseil d'administration est précisé en annexe I à la présente convention. Il est décliné en programme pluriannuel d'activité.

La présente convention fixe :

- la mise en œuvre concrète du projet artistique et culturel
- les modalités de financement et les relations avec ses partenaires institutionnels
- les conditions de suivi et d'évaluation du projet

Les partenaires publics contribuent financièrement au fonctionnement général et à la réalisation du projet artistique et culturel. Ils n'attendent aucune contrepartie directe de cette contribution.

## **ARTICLE 2 : MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL**

Préambule

*Le théâtre se refuse à être divertissement ou exutoire. La télévision est là pour ça. Un théâtre qui serait à la fois action, et pensée de l'action. Un lieu « de catharsis et de distanciation », où les énergies contraires créent une idée du vrai. La pensée et l'émotion qui ne s'abolissent plus, mais s'épaulent l'une l'autre. (Milo RAU)*

Après une première saison et demi, malheureusement interrompue en plein élan, l'identité de l'Espace Bernard-Marie Koltès a pu clairement s'afficher malgré le contexte :

- une programmation artistique de qualité axée sur les écritures contemporaines
- Soutien à la création et aux équipes artistiques
- Médiation et éducation artistique et culturelle

Aujourd'hui, le rôle de l'Espace Bernard-Marie Koltès est essentiel et indispensable à la vie artistique et culturelle de la ville et de la région, particulièrement dans la situation actuelle que nous connaissons tous.

Son rôle de soutien aux compagnies locales et régionales prend tout son sens.

L'Espace Bernard-Marie Koltès accompagne les créations du territoire et a coproduit une dizaine de projet sur deux saisons ; il a permis à ces projets de voir le jour et/ou d'évoluer.

A noter, qu'il interagit également au plan national (1/3 de la programmation) en particulier avec l'ONDA et l'Institut français.

L'Espace Bernard-Marie Koltès a su également renouer avec le territoire avec une stratégie de développement des partenariats principalement sur le territoire messin mais également à l'échelle du Grand Est.

Il a ainsi pu retrouver une présence forte sur le territoire et acquérir une visibilité basée sur sa ligne artistique : les écritures dramatiques contemporaines fictionnelles et principalement à destination d'un public adolescent et jeune adulte.

L'image du théâtre est désormais clairement identifiée dans le paysage culturel grâce également au développement de partenariats médiatiques.

La fréquentation est en cours d'évolution (cf bilan et chiffres clefs) et a déjà montré une courbe ascendante malgré l'arrêt brutal de l'activité au 16 mars 2020.

Il est aujourd'hui possible d'affirmer que c'est un projet solide qui répond aux critères exigés pour l'obtention du label de scène conventionnée d'intérêt national.

### **1. Programme artistique :**

La volonté affirmée de développer cette scène comme la scène de création théâtrale de la région messine autour des écritures contemporaines ancre l'Espace Bernard-Marie Koltès comme un véritable soutien aux acteurs professionnels de la filière artistique et plus spécifiquement sur les axes création et diffusion.

Il est question ici d'un parti pris fort portant sur un théâtre avant tout porteur de sens dans un contexte où la forme est souvent privilégiée au détriment du fond. L'Espace Bernard-Marie Koltès revendique les écritures dramatiques d'aujourd'hui basées sur un procédé fictionnel au cœur duquel la réalité serait transposée dans une autre réalité tangible ; ce procédé permettrait de mettre en perspective notre réalité et de s'en distancier afin de mieux l'appréhender.

Les spectacles de la programmation constituent le premier contact, l'accès principal et premier de la rencontre des publics avec les artistes.

Les saisons se déclinent en trois thématiques principales en résonance avec l'actualité, qui constitueront notre fil rouge sociétal et viendront étayer notre démarche citoyenne : interroger, scruter, sonder, éveiller, réveiller, etc.

### **#SOCIÉTÉ    #CORPS    #ÉTRANGER**

Ces 3 thématiques seront envisagées sous un prisme différent chaque saison tels que

<b>#société</b>	#famille	#système financier	#media	#violence	
<b>#corps</b>	#identité	#normes	#sport	#maux	#alimentation
<b>#étranger</b>	#e/i-migration	#différence	#moi	#l'autre	

Liste non exhaustive

Les choix artistiques (auteur, metteur en scène, chorégraphe ou compositeur) opérés seront guidés par une exigence de qualité avec, une répartition géographique qui atteindra la règle des trois 1/3 :

### **2/3 local & régional, 1/3 national**

autour de trois axes :

- L'intérêt du questionnement et incitation à la réflexion citoyenne
- Les rencontres avec les publics, la médiation
- Les ambitions de diffusion du projet au niveau du territoire,

et dans la proportion suivante

- Une vingtaine de spectacles par saison à destination des adolescents, jeune adultes et adultes
- des petites séries avec en moyenne 3 représentations dont une matinée (scolaire)
- 1 à 2 spectacles jeune public
- une séance de « cinéclub » a minima une fois par mois.

## **2 ) Engagement citoyen, culturel et territorial**

*L'art du théâtre ne prend toute sa signification que lorsqu'il parvient à assembler et à unir. (Jean Vilar)*

L'ambition politique & sociale de l'Espace Bernard-Marie Koltès se déploie à travers l'essence même d'une œuvre d'art, avec la mise en contact avec des œuvres artistiques quelques soient leurs formes avec un public, des publics.

La volonté de l'Espace Bernard-Marie Koltès est de rendre accessible la culture et en particulier l'art théâtral, sans concession avec l'équité et la diversité : partager la culture avec tous les publics, notamment les plus éloignés de la culture.

Conformément aux directives du ministère de la Culture, il s'agit, de manière transversale, d'irriguer l'ensemble de la vie collective et de participer pleinement à l'émancipation individuelle et collective à travers les arts et la Culture pour un mieux vivre ensemble et plus de fraternité

**La Fabrique de liens**, concept de démocratisation culturelle et de partage, de transmission par excellence – en interaction avec les artistes et les créations, les ressources vives de l'université – le ferment du droit culturel, le point de rencontre et de proximité avec tous les publics en toute équité :

des rencontres avec des auteurs, des artistes, des ateliers de pratique artistique autour des textes de poètes, des Master-class avec des personnalités auteurs, metteurs en scène, chorégraphes, etc., des regards croisés entre les générations avec des temps forts et l'Université du Temps Libre (UTL).

**Sensibilisation : les avant-scènes** (médiation en direction des publics principalement sociaux en amont de la représentation) et **bords plateau** (après le spectacle, tous publics), **les répétitions ouvertes** (publics scolaires), **les avant-premières**, des **présentations de saison itinérantes** jusque chez l'habitant, etc.

Autant de façon de sensibiliser, concerner, inclure le public à toutes les étapes de la création – rencontres auxquelles participent les compagnies programmées à l'Espace Bernard-Marie Koltès selon un calendrier en amont du spectacle.

Le compagnonnage engagé avec les résidences de création ou les artistes des spectacles accueillis permet de sensibiliser les publics aux différents univers artistiques que ce soit à

travers des répétitions publiques, des Master-class (participants et auditeurs libres), des interventions en milieu scolaire, ou encore des incursions dans l'espace public, etc.

L'Espace Bernard-Marie Koltès se positionne également en terme d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) avec des propositions pertinentes et incluant les artistes tant au niveau local (dans le cadre du contrat territorial d'Éducation Artistique et Culturelle de la ville de Metz – « ville 100%EAC ») que régional avec une réelle démarche en direction des établissements scolaires (cf brochure EAC). A noter également, l'obtention d'un enseignant relais associé désormais à l'Espace Bernard-Marie Koltès.

**A ce titre,** dans le cadre de l'élaboration du programme d'éducation, l'Etat pourra accompagner la structure à travers des dispositifs spécifiques (ateliers artistiques, contrat territorial d'éducation artistique et culturelle, ...). Certaines actions de formation, d'éducation artistique et de sensibilisation pourront faire, en cas d'éligibilité, l'objet de financement particulier

### **3. Engagement professionnel**

Tout au long de la saison, l'Espace Bernard-Marie Koltès poursuivra une politique active de soutien à la création en direction des compagnies (émergentes et confirmées) implantées sur la région Grand Est, le département de la Moselle et la ville de Metz :

Accompagner le travail de recherche et de création à travers plusieurs dispositifs\*, de la mise à disposition de salle de répétitions jusqu'à la coproduction. L'objectif étant de faire en sorte qu'ils puissent être en contact avec d'autres régions pour favoriser leur mobilité et leur visibilité auprès du public et des professionnels.

Apporter un soutien logistique en leur permettant, notamment, de bénéficier de conditions de travail les plus adaptées à leurs besoins : mise à disposition de temps de recherche, d'espaces de répétitions, un accompagnement technique personnalisé. A cela s'ajoutera la possibilité de bénéficier d'une expertise, de conseils, d'un regard artistique dans un esprit d'échange et de transmission.

Soutenir financièrement les compagnies à travers des apports de coproduction (industriel et/ou numéraire).

1/ \*Les différents dispositifs :

#### **Une compagnie régionale associée – dispositif région**

Un espace de travail et de recherche, avec la mise à disposition du plateau, de son équipement scénique et de son personnel technique, sur des périodes allant de deux à trois semaines.

Un apport en coproduction de 10 000 €

Des étapes de travail, des répétitions ouvertes et des sorties de résidence à destination des professionnels et/ou des publics.

Un parcours d'actions d'éducation artistique et culturelle co-construit avec la compagnie

Une programmation la saison suivante à l'Espace Bernard-Marie Koltès (pré-achat).

#### **Une compagnie locale en résidence triennale**

Un espace de travail et de recherche, avec la mise à disposition du plateau, de son équipement scénique et de son personnel technique, sur des périodes allant de deux à trois semaines.

Un apport en coproduction de 10 000 €

Des étapes de travail, des répétitions ouvertes et des sorties de résidence à destination des professionnels et/ou des publics

Un parcours d'actions d'éducation artistique et culturelle co-construit avec la compagnie

Une programmation la saison suivante à l'Espace Bernard-Marie Koltès (pré-achat).

### **Les résidences « Création »**

Un espace de travail et de recherche, avec la mise à disposition du plateau, de son équipement scénique et de son personnel technique, sur une ou deux périodes allant de une à deux semaines.

Un apport en coproduction de 5 000 €

Des étapes de travail, des répétitions ouvertes et des sorties de résidence à destination des professionnels et/ou des publics

Des actions d'éducation artistique et culturelle

Une programmation la saison suivante à l'Espace Bernard-Marie Koltès (pré-achat).

### **Les tremplins « Emergence » destinées à des compagnies émergentes**

Un espace de travail et de recherche, avec la mise à disposition du plateau.

Des résidences partagées (alternées) avec les acteurs partenaires du territoire Grand Est (Thionville, Reithel, Troyes, Mulhouse, Nancy).

Des étapes de travail, des répétitions ouvertes et des sorties de résidence à destination des professionnels et/ou des publics

### **Un concours d'écriture « le Prix Bernard-Marie Koltès – Prolonger le geste »**

Doté 7 prix :

Cinq textes lauréats seront mis en lecture par un des artistes-directeurs.trices des CDN du Grand Est et du Théâtre national de Strasbourg, soient une vingtaine de comédiens.

Parmi lesquels :

Le coup de cœur du public (qui bénéficiera d'une résidence de travail à l'Espace Bernard-Marie Koltès)

Le 1er prix avec **une dotation pour l'auteur** (3 000 euros) et d'une **aide au montage** (15 000 euros) sur le rythme de la Biennale Koltès portée en collaboration avec l'association Quai Est

### **La poursuite du projet « Textes sans frontières »**

Initié par Serge Basso de March et la Kulturfabrik depuis 17 saisons, ce projet réunit des partenaires culturels du Luxembourg et de la région Grand Est qui se sont associés pour proposer un cycle de mise en voix de textes dramatiques contemporains. Ce projet s'inscrit dans la volonté politique des institutions culturelles du Grand Est et luxembourgeoise de créer des projets concrets et pérennes sur la Grande Région.

Il s'inscrit parfaitement dans l'objectif de développement de petites formes mobiles et à la demande de Serge Basso de March, l'Espace Bernard-Marie Koltès a accepté d'en porter la responsabilité en tant que coordinateur des partenaires historiques pour la partie française.

Ce dispositif permet également de

Réunir amateurs et simples curieux et l'écriture contemporaine

Permettre rencontres et nouvelles collaborations transfrontalières

Permettre la circulation de textes contemporains

Élargir la diffusion aux établissements d'enseignements à travers des actions d'éducation artistiques et culturelles autour de cultures différentes de la nôtre.

Développer l'emploi artistique (une vingtaine de comédiens)

### **2/ Réseau QUINTEST, Agence culturelle Grand Est et SNSP**

L'implication dans les différents réseaux permet de connaître le territoire et identifier ses acteurs. Cela permet également de créer un maillage propice au rayonnement des artistes et compagnies tant au sein de la région qu'à l'extérieur.

## 4. Moyen Financiers et locaux

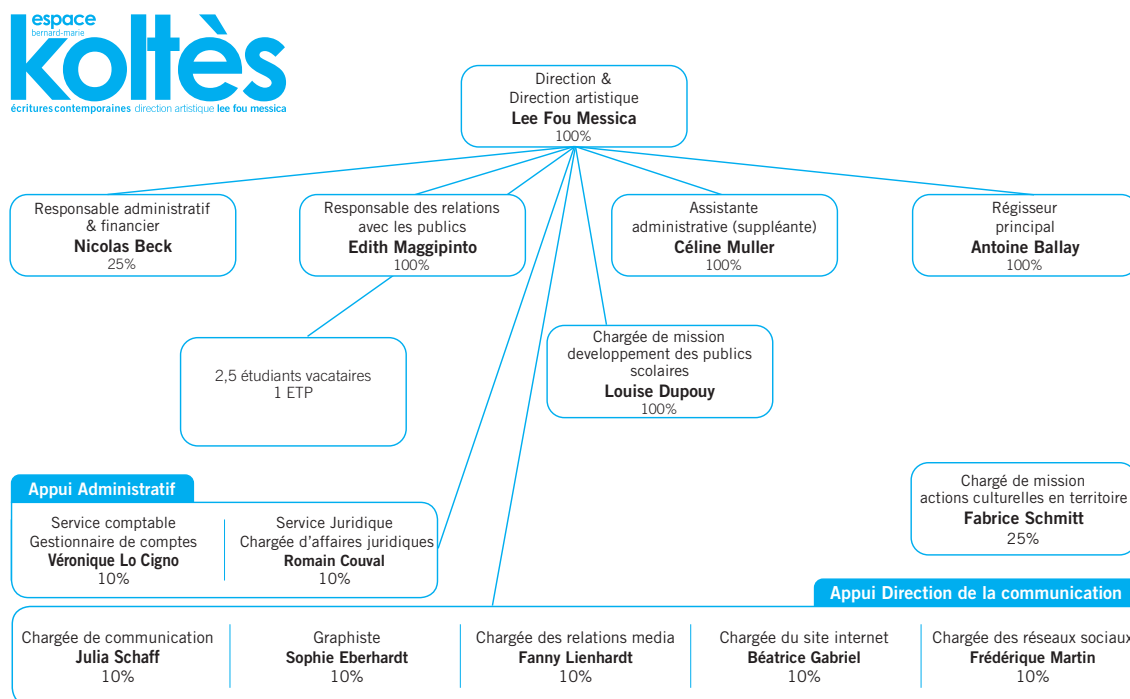
Les Locaux :

L'Espace Bernard-Marie Koltès dispose d'une jauge totale de 212 places réparties ainsi :

- Un hall permettant l'accueil du public, l'organisation de réceptions ou d'expositions temporaires.
- Une salle de spectacle de 144 places appelée « salle Koltès » avec une scène de 12 m x 12 m (+ coursives latérales) et 8 m de hauteur sous plafond accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- Une salle dite « salle Noire » à proximité du « Plateau » (même niveau) permettant de réaliser des répétitions, des cours ou expositions temporaires (plancher noir et murs noirs) d'une jauge de 49 personnes accessibles aux personnes à mobilité réduite et d'une surface de 92m<sup>2</sup>.
- Une salle dite « salle Blanche » permettant de réaliser des répétitions, des réunions, des cours ou expositions temporaires d'une jauge de 19 personnes accessibles aux personnes à mobilité réduite et d'une surface de 63m<sup>2</sup>.
- 4 loges pour 3 à 4 personnes.

Le projet inclut l'aménagement de la salle Noire de façon modulable, en salle de jeu, de répétition ou de projection avec un grill et un gradin rétractable afin de bénéficier d'un espace de travail supplémentaire modulable qui serait notamment dédié aux présentations professionnelles type "étape de travail" ou "sortie de résidence" (demandes de financement en cours)

L'équipe :



### **ARTICLE 3 – DURÉE DE LA CONVENTION**

La convention est conclue pour une durée de **4 ans, soit de 2021 à 2024.**

### **ARTICLE 4 – CONDITIONS ET DÉTERMINATION DU COÛT DU PROJET POUR L'ETAT**

4.1 Le coût total du projet artistique 2021-2024 sur la durée de la convention est évalué à 360 000 € (trois cent soixante mille euros) conformément aux budgets prévisionnels figurant en annexe II et aux règles définies à l'article 4.3 ci-dessous.

4.2 Les coûts annuels éligibles du projet artistique sont fixés en annexe II à la présente convention ; ils prennent en compte tous les produits et recettes affectés au projet artistique.

4.3 Les coûts qui peuvent être pris en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du projet artistique et notamment :

- tous les coûts directement liés à la mise en œuvre du projet artistique, qui :
  - respectent les conditions des 4. et 5. l'article 53 du règlement (UE) n° 651/2014, telles que listées en annexe III ;
  - sont liés à l'objet du projet artistique et sont évalués en annexe III ;
  - sont nécessaires à la réalisation du projet artistique ;
  - sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
  - sont engendrés pendant le temps de la réalisation du projet artistique ;
  - sont dépensés par le bénéficiaire ;
  - sont identifiables et contrôlables ;

4.4 Lors de la mise en œuvre du projet artistique, le bénéficiaire peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de son budget prévisionnel à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du projet et qu'elle ne soit pas substantielle au regard du coût total estimé éligible mentionné à l'article 4.1.

Le bénéficiaire notifie ces modifications aux partenaires publics par écrit dès qu'elles sont évaluées et en tout état de cause avant le 1<sup>er</sup> juillet de l'année en cours.

Le versement du solde annuel conformément aux articles 6.1 et 6.2 ne pourra intervenir qu'après acceptation expresse par les partenaires publics de ces modifications.

4.5 Le financement public prend en compte, le cas échéant, un excédent raisonnable constaté dans le compte rendu financier prévu à l'article 9. Cet excédent ne peut être supérieur à 10 % du total des coûts annuels éligibles du projet artistique 2021-2024 effectivement supportés.

### **ARTICLE 5 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE L'ETAT**

Au titre du règlement (UE) de la commission du 17 juin 2014 visé, l'administration contribue financièrement au projet visé à l'article 1<sup>er</sup> de la présente convention.

Les contributions des partenaires publics sont des aides au fonctionnement, détaillées à l'annexe II de la présente convention et prendra la forme d'une subvention. Les partenaires publics n'en attendent aucune contrepartie directe.

Les partenaires publics contribuent financièrement pour un montant prévisionnel maximal annuel de 215 000 (deux cent quinze mille) euros équivalent à **23,66 %** du montant total estimé des coûts éligibles sur la durée d'exécution de la convention, établis à la signature des présentes, tels que mentionnés à l'article 4.1.

Les contributions financières seront créditées au compte du bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur.

Les versements sont effectués au compte ouvert au nom de l'Université de Lorraine



N° IBAN FR76 1007 1540 0000 0010 1355 502

BIC TRPUFRP1

## **5.1. Pour l'Etat**

5.1.1 L'Etat contribue financièrement pour un montant prévisionnel maximal de 90 000 (quatre-vingt-dix mille) € équivalent à 9,90 % du montant total estimé des coûts éligibles sur la durée d'exécution de la convention, établis à la signature des présentes, tels que mentionnés à l'article 4.1.

5.1.2 : l'année 2022, une subvention de fonctionnement d'un montant prévisionnel de 90 000 (quatre-vingt-dix mille) € équivalent à 10 % du montant total annuel estimé des coûts éligibles est accordée au bénéficiaire.

5.1.3 les deuxième, troisième et quatrième années d'exécution de la présente convention, les montants prévisionnels des contributions financières de l'administration s'élèvent à 90 000 (quatre-vingt-dix mille) € pour le fonctionnement :

- pour l'année 2022 : 90 000 (quatre-vingt-dix mille) €
- pour l'année 2023 : 90 000 (quatre-vingt-dix mille) €
- pour l'année 2024 : 90 000 (quatre-vingt-dix mille) €

5.1.4 Les contributions financières de l'administration mentionnées à l'article 5.3 ne sont applicables que sous réserve des conditions cumulatives suivantes :

- l'inscription des crédits de paiement en loi de finances pour l'Etat ;
- le respect par le bénéficiaire des obligations mentionnées aux articles 1<sup>er</sup>, 2, 5, 7 et 9 sans préjudice de l'application de l'article 13 de la présente convention ;
- la vérification par l'administration que le montant de la contribution n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet artistique 2021/2024, conformément à l'article 4 sans préjudice de l'article 4.4.

## **5.2 pour la Région**

Pour l'année 2021, une subvention de 65 000 € (soixante-cinq mille euros) est accordée par la Région Grand Est au titre de sa participation au financement du projet artistique et culturel de l'Espace Bernard-Marie Koltès. Ce montant ne prend pas en compte d'éventuelles aides supplémentaires attribuées à l'Espace Bernard-Marie Koltès pour financer des actions spécifiques. Les demandes complémentaires devront chaque année faire l'objet d'informations mentionnées dans le dossier de demande de subvention lié au dispositif afférent.

Au titre des années 2022, 2023, et 2024 la Région déterminera son concours financier au vu des budgets prévisionnels et actualisés, du suivi réalisé dans les conditions prévues à l'article 10 et dans la limite des crédits votés au budget de la Région, dans le cadre d'une convention financière bilatérale.

La présente convention fera l'objet de conventions annuelles d'application bilatérales entre le bénéficiaire et la Région Grand Est qui préciseront les objectifs suivis chaque année, le montant de la subvention régionale annuelle et les modalités de versement correspondantes.

La Région se réserve le droit de verser sa subvention à concurrence des dépenses effectivement réalisées, telles que celles-ci apparaîtront aux travers des justificatifs comptables reçus. La subvention annuelle sera versée selon les procédures comptables en vigueur.

La Région ne sera garante ni de la défection d'un des cosignataires de la présente convention pluriannuelle d'objectifs, ni d'éventuels déficits constatés qui génèreraient une augmentation des subventions nécessaires à l'équilibre des budgets annuels de l'Espace Bernard-Marie Koltès.

### **5.3 pour le Département**

Le Département s'engage au versement, pour chaque année d'exécution de la présente convention, d'une subvention à hauteur de 25 000 € (vingt-cinq mille euros).

### **5.4 Pour la Ville**

Pour l'année 2021, la Ville de Metz contribue financièrement au fonctionnement de l'Université de Lorraine pour l'Espace Bernard-Marie Koltès par l'attribution d'une subvention, laquelle a été actée par décision du Conseil Municipal en date du 23 septembre 2021 d'un montant de 25 000 € (vingt-cinq mille euros).

Pour les années 2022, 2023 et 2024, la contribution octroyée par la Ville de Metz en 2021 est indicative, prévisionnelle et soumise à chaque exercice au vote du Conseil Municipal. Elle devra faire l'objet d'une confirmation de sa part, par le biais d'une convention financière annuelle entre la Ville de Metz et l'Université de Lorraine, laquelle précisera le montant de la contribution allouée annuellement et ses modalités de versement, sous réserve du vote par le Conseil Municipal des crédits au budget des dites années. Elle donnera lieu à l'établissement de conventions financières entre la collectivité et l'Université de Lorraine pour 2022, 2023 et 2024.

## **ARTICLE 6 – MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE L'ETAT**

### **6.1 Pour l'Etat :**

**6.1.1** Au titre de l'exercice budgétaire 2021 concernant l'aide au fonctionnement, l'Etat verse 90 000 (quatre-vingt-dix mille) € par convention annuelle d'objectifs signée le 01 avril 2021

**6.1.2** Pour les deuxième, (et) troisième (et quatrième) années d'exécution de la présente convention, la contribution financière annuelle de l'Etat pour le fonctionnement est versée, sous réserve de l'inscription des crédits de paiement en loi de finances, selon les modalités suivantes :

- Une avance dans la limite de 50 % du montant prévisionnel annuel de la contribution mentionnée à l'article 5.1.2, avant le 31 mars de chaque année, sans préjudice du contrôle de l'administration conformément à l'article 11 à la notification d'un avenant ;

- Le solde annuel sous réserve du respect des conditions susmentionnées à l'article 5.3 et, le cas échéant, l'acceptation de la modification prévue à l'article 4.4

**6.1.2** La subvention est imputée sur les crédits ouverts au budget opérationnel de programme de la DRAC Grand Est - *Exercice 2021* : programme 131, titre 6 fonctionnement, domaine fonctionnel [numéro], activité [code et intitulé].

**6.1.3** L'ordonnateur secondaire délégué de la dépense est la Directrice régionale des affaires culturelles du Grand Est.

Le comptable assignataire est le Directeur départemental des finances publiques de la Marne

## **6.2 Pour la Région**

Pour l'exercice 2021, le versement de la subvention s'effectuera dans le cadre d'une convention financière bilatérale, selon les modalités suivantes :

- versement d'une avance de 50% après notification d'attribution de la subvention ou, le cas échéant, après signature de la convention.
- versement du solde de la subvention après transmission d'une fiche d'évaluation présentant un bilan qualitatif, quantitatif et financier, fournie par la Région puis dûment remplie et visée par le représentant légal du bénéficiaire.

Pour les exercices 2022, 2023 et 2024, le versement des subventions s'effectuera selon les règles en vigueur au moment de leur octroi.

Le comptable assignataire de la dépense est le Payeur Régional.

## **6.3 Pour le Département**

Pour le Département, les subventions annuelles seront soumises au vote des élus départementaux, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget primitif de la collectivité.

La présente convention fera l'objet de conventions annuelles bilatérales entre le bénéficiaire et le Département de la Moselle qui préciseront les objectifs suivis chaque année, le vote du montant de la subvention départementale annuelle et les modalités de versement correspondantes.

## **ARTICLE 7– JUSTIFICATIFS**

Outre les documents exigés dans le cahier des missions et des charges, le bénéficiaire s'engage à fournir aux partenaires publics, dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice les documents ci-après :

- le compte rendu financier de l'action, qui retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues à la présente convention, notamment à ses articles 1<sup>er</sup> et 2 Ce compte rendu doit être conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 visé. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du
- projet comprenant les éléments mentionnés à l'annexe II et définis d'un commun accord entre l'administration et le bénéficiaire. Ces documents sont signés par le président ou toute personne habilitée ;
- les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes et, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal Officiel ;
- le rapport d'activité ;
- un état du personnel employé dans l'année distinguant, suivant les trois fonctions artistes / administratifs / techniciens, le personnel sur emploi durable (entendu au sens des contrats à durée indéterminée et des contrats à durée déterminée d'une durée consécutive de neuf mois au moins) et le personnel occasionnel. Cet état est exprimé en équivalents temps plein, et également en nombre de personnes pour les occasionnels. Il comporte un volet spécifique à l'application de la parité ;
- les montants des cinq rémunérations les plus élevées versées par xxxxxxxx dans l'année civile antérieure
- tout autre document listé en annexe ou mentionné dans les conventions financières annuelles bilatérales.

## **ARTICLE 8 - AUTRES ENGAGEMENTS**

**8.1** Le bénéficiaire informe sans délai les partenaires publics, de toute modification de son identification et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

**8.2** En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe les partenaires publics, sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

**8.3** Le bénéficiaire s'engage à faire figurer de manière lisible l'identité visuelle ainsi que le nom de l'appellation dont il bénéficie, sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention. A noter : l'ordre des logos qui doit apparaître est l'ordre protocolaire : Etat / Région / Département / Ville / autres partenaires.

**Pour l'Etat**, En cas de mention typographique, il est possible d'ajouter la mention "*Avec le soutien de la Direction régionale des affaires culturelles du Grand Est*". Les logos et la charte graphique sont à télécharger sur le lien : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est/Aides-et-demarches/Telecharger-le-logo>.

### **Pour la Région,**

le Bénéficiaire s'engage à respecter la Charte graphique ci-dessous :

« Avec le soutien de la Région Grand Est » et l'insertion du logo sur tous les documents de communication.

Le non-respect de cette clause pourra se traduire par le reversement de l'aide et par l'exclusion définitive au bénéfice des aides régionales.

### **Pour le Département,**

Pour le Département, dans le cadre de la communication mise en place, le bénéficiaire s'engage à :

- Apposer le logotype du Département ou la mention de soutien du Département sur l'ensemble des documents de communication et publications qu'il diffusera au cours de sa saison culturelle ;
- Mentionner le soutien du Département dans l'ensemble de ses actions de communication ;
- Inviter les élus du Conseil Départemental (Président, Vice-Président en charge de la culture, Conseiller Départemental du (des) canton(s) concerné(s) ; membres de la commission Politique Culturelle, Sport et Jeunesse) lors des manifestations et des opérations de relations publiques ;
- Utiliser, lors des opérations publiques, les supports de communication départementaux qui pourront être mis à sa disposition (banderoles, panneaux...) ;
- Associer d'une façon générale le Département à toutes les actions de promotion et de communication relatives à cette action.

Le Département pourra utiliser l'image du bénéficiaire (citations, photos, films) pour toutes opérations de communication interne ou externe, ceci avec gratuité des droits lorsque les documents sont libres de droits.

### **Pour la Ville,**

Le bénéficiaire s'engage à apposer sur toutes les publications ou communications inhérentes aux opérations subventionnées par la Ville de Metz (dépliants, affiches publicités, documents de conférences de presse, web...) la mention suivante "avec le soutien de la Ville de Metz". Elle s'engage également à apposer le logo de la Ville de façon visible et valorisée de Metz sur

toutes ses publications en respectant la charte graphique figurant sur le site de la Ville de Metz grâce au lien suivant : [https://metz.fr/professionnels/ressources\\_presse.php](https://metz.fr/professionnels/ressources_presse.php).

**8.4** Le bénéficiaire déclare ne pas être bénéficiaire d'aide illégale et incompatible soumise à obligation de remboursement en vertu d'une décision de la Commission Européenne.

## **ARTICLE 9 - SANCTIONS**

**9.1** En cas de retard dans l'exécution ou d'inexécution de la convention par le bénéficiaire, ou en cas de modification substantielle et unilatérale de celle-ci, sans l'accord écrit des partenaires publics, ces derniers peuvent ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par le bénéficiaire.

**9.2** Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte rendu financier mentionné à l'article 9 peut entraîner la suppression de l'aide. Tout refus de communication des comptes peut entraîner également la suppression de l'aide.

**9.3** Les partenaires publics informent le bénéficiaire de ces décisions par lettres recommandées avec accusés de réception ou par voie électronique avec accusés de réception.

## **ARTICLE 10 – MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION**

**10.1** L'application de la présente convention fera l'objet d'un suivi régulier dans le cadre du Comité de suivi en présence de la direction artistique de l'Espace Bernard-Marie Koltès et des représentants des collectivités publiques signataires.

**10.2** Le Comité de suivi, composé d'un représentant de chacun des partenaires publics est chargé de l'examen et du suivi des missions inscrites au titre de la présente convention. Il examine en particulier :

- la mise en œuvre progressive des objectifs de la présente convention ;
- l'état d'exécution du budget de l'année en cours et l'élaboration du budget prévisionnel pour l'exercice suivant ;
- la réalisation du programme d'action de l'année venant de s'achever, ainsi que les orientations de l'année à venir ;
- le bilan financier de l'année écoulée, et les comptes consolidés du bénéficiaire.

**10.3** L'évaluation porte sur la réalisation du projet artistique et culturel et sur sa conformité au regard du cahier des missions et des charges du label. Les partenaires publics procèdent à une évaluation de la réalisation du projet auquel ils ont apporté leur concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif. Les indicateurs, inscrits au titre de la présente convention, définis par les parties, contribuent au suivi annuel puis à l'évaluation finale de la réalisation de la convention. Les indicateurs ne sont qu'une partie de l'évaluation qui fait toute sa place à l'analyse de la qualité et de tous les aspects de l'impact des activités du bénéficiaire.

**10.4** De préférence un an avant l'expiration de la présente convention, et au plus tard six mois la direction de la structure présente aux partenaires publics une auto-évaluation de la mise en œuvre du projet artistique et culturel sur la base du cahier des charges. Celle-ci prend la forme d'un bilan d'ensemble argumenté sur le plan qualitatif et quantitatif des actions développées et de la réalisation des objectifs. Elle est assortie d'un document de synthèse des orientations envisagées dans la perspective d'une nouvelle convention.

**10.5** Ces deux documents sont remis au directeur général de la création artistique, aux collectivités territoriales partenaires et au Préfet de région (Direction régionale des affaires culturelles) qui-transmet son avis au directeur général de la création artistique avec copie au chef de l'Inspection de la création artistique.

À l'issue de cette procédure les partenaires publics signataires de la convention pluriannuelle d'objectif décident de demander ou non à la directrice ou au directeur de leur proposer un projet de nouvelle convention. Cette décision doit lui être notifiée.

Ce projet comporte une introduction résumant, le cas échéant, les évolutions de contexte relatives aux territoires et à l'établissement, actualise les objectifs de la précédente convention maintenus et précise les nouveaux objectifs et leurs modalités de mise en œuvre.

## **ARTICLE 11 - CONTRÔLE DE L'ADMINISTRATION**

**11.1** Pendant l'exécution de la présente convention et à son terme, un contrôle sur place peut être réalisé par l'administration. Le bénéficiaire s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle. Le refus de leur communication entraîne la suppression de l'aide.

**11.2** L'administration s'assure annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet. L'administration peut exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure au total annuel des coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable prévu par l'article 4.4 dans la limite du montant prévu à l'article 5-1 ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

## **ARTICLE 12- CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION**

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 10 et aux contrôles de l'article 11.

## **ARTICLE 13 – AVENANT**

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les partenaires publics signataires de la présente convention et le bénéficiaire. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie ou l'ensemble des parties lorsque la convention est multipartite]peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

## **ARTICLE 14 - ANNEXES**

Les annexes I, II, III et IV font partie intégrante de la présente convention.

## **ARTICLE 15 - RÉSILIATION DE LA CONVENTION**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, cette dernière pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tout autre droit qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse. En cas de départ de la directrice) l'appellation de « scène conventionnée d'intérêt national » est suspendue.

## **ARTICLE 16 - RECOURS**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Strasbourg, le

<p>Pour l'Etat Pour la Région Grand Est Le Préfet de la Région Grand Est et par délégation, La Directrice Régionale des affaires culturelles</p> <p><b>Christelle CREFF</b></p>	<p>Pour la Région Grand Est Le Président</p> <p><b>Jean ROTTNER</b></p>
<p>Pour le Département de la Moselle Le Président</p> <p><b>Patrick WEITEN</b></p>	<p>Pour la Ville de Metz Le Maire</p> <p><b>François GROSDIDIER</b></p>
<p>Pour l'Université de Lorraine – Espace Bernard-Marie Koltès Le Président</p> <p><b>Pierre MUTZENHARDT</b></p>	<p>Pour l'Université de Lorraine – Espace Bernard-Marie Koltès La directrice artistique</p> <p><b>Lee Fou MESSICA</b></p>

**ANNEXE I –**

**Le Structure  
SCIN Mention – Art et création**

Cf annexe 1



– ANNEXE II –

**MODALITÉS DE L'ÉVALUATION ET INDICATEURS**

**Conditions de l'évaluation :**

Le compte-rendu financier annuel visé à l'article 7 des présentes est accompagné d'un compte-rendu quantitatif et qualitatif des actions comprenant les éléments mentionnés ci-dessus.

Dans du comité de suivi, l'association présentera de préférence un an avant l'expiration de la présente convention, et au plus tard six mois, le bilan d'ensemble qualitatif et quantitatif aux différents partenaires publics comme prévu par l'article 10 des présentes

- **NB : remettre dans les indicateurs les objectifs ciblés avec chaque partenaire (cités dans les articles précédents...)**

Projet artistique  (dans le cadre d'un programme d'actions présentation des objectifs et des indicateurs par projet)	Objectifs	Indicateurs associés à l'objectif	Valeurs cibles			
			2021	2022	2023	2024
Soutien à la création	Résidences	2				
	Coproductions	3				
Diffusion	Spectateurs	+3-5%				
	Représentations (séries)	3				
EAC	Ateliers pratiques	2				
	Projets action culturelle	4				

**ANNEXE III**  
**BUDGETS PRÉVISIONNELS 2021**  
*(Dupliquer autant de fois que nécessaire)*

**Budget 2021**

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
<b>CHARGES DIRECTES</b>		<b>RESSOURCES DIRECTES</b>	
<b>60- Achats</b>	<b>280 000</b>	<b>70- Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	<b>20 000</b>
Prestations de services			
Achats matières et fournitures	240 000	<b>74- Subventions d'exploitation</b>	<b>868 643</b>
Autres fournitures	40 000	État : DRAC Grand Est	70 000
<b>61- Services extérieurs</b>	<b>10 000</b>	État : DRAC Grand Est (Textes sans frontières)	20 000
Locations	10 000	Université de Lorraine (fonctnt)	557 022
Entretien et réparation		Université de Lorraine (artistique)	105 000
Assurance		Région(s) : Grand Est	65 000
Documentation		Département(s) : Moselle CD 57	25 000
<b>62- Autres services extérieurs</b>	<b>128 000</b>		
Rémunérations intermédiaires et honoraires	95 000	Intercommunalité(s) : Metz Met	10 000
Publicité, publication	22 500		
Déplacements, missions	10 500	Commune(s) : Metz	25 000
Services bancaires, autres			
		Organismes sociaux (détailler) :	
<b>63 - Impôts et taxes</b>	<b>0</b>		
Impôts et taxes sur rémunération,		Fonds européens	
Autres impôts et taxes		-	
<b>64- Charges de personnel</b>	<b>323 442</b>	L'Agence de services et de paiement (ASP -emplois aidés-)	
Rémunération des personnels	197 141	Autres établissements publics	
Charges sociales	126 301		
Autres charges de personnel		<b>75- Autres produits de gestion courante</b>	<b>0</b>
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>	<b>125 401</b>	Dont cotisations, dons manuels ou legs	
		Aides privées	
<b>66- Charges financières</b>		<b>76- Produits financiers</b>	
<b>67- Charges exceptionnelles</b>		<b>77- produits exceptionnels</b>	
<b>68- Dotation aux amortissements</b>	<b>42 000</b>	<b>78- Reprises sur amortissements et provisions</b>	
<b>CHARGES INDIRECTES RÉPARTIES AFFECTÉES</b>		<b>RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES</b>	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>908 643</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>908 643</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>			
<b>86- Emplois des contributions volontaires en nature</b>		<b>87- Contributions volontaires en nature</b>	
860- Secours en nature		870- Bénévolat	
861- Mise à disposition gratuite de biens et services		871- Prestations en nature	
862- Prestations			
864- Personnel bénévole		875- Dons en nature	
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0</b>
<b>La subvention de 90 000 EUR représente 9,90% du total des produits :</b> (montant attribué/total des produits) x 100.			

## Budget 2022

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
<b>CHARGES DIRECTES</b>		<b>RESSOURCES DIRECTES</b>	
<b>60- Achats</b>	<b>280 000</b>	<b>70- Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	<b>25000</b>
Prestations de services			
Achats matières et fournitures	240 000	<b>74- Subventions d'exploitation</b>	<b>854 263</b>
Autres fournitures	40 000	État : DRAC Grand Est	70 000
<b>61- Services extérieurs</b>	<b>10 000</b>	État : DRAC Grand Est (Textes sans frontières)	20 000
Locations	10 000	Université de Lorraine (fonctnt)	557 022
Entretien et réparation		Université de Lorraine (artistique)	105 000
Assurance		Région(s) : Grand Est	65 000
Documentation		Département(s) : Moselle CD 57	25 000
<b>62- Autres services extérieurs</b>	<b>128 000</b>		
Rémunérations intermédiaires et honoraires	95 000	Intercommunalité(s) : Metz Met	10 000
Publicité, publication	22 500		
Déplacements, missions	10 500	Commune(s) : Metz	25 000
Services bancaires, autres		Organismes sociaux (détailler) :	
<b>63 - Impôts et taxes</b>	<b>0-</b>		
Impôts et taxes sur rémunération,		Fonds européens	
Autres impôts et taxes		-	
<b>64- Charges de personnel</b>	<b>329 910</b>	L'Agence de services et de paiement (ASP -emplois aidés-)	
Rémunération des personnels	201 083	Autres établissements publics	
Charges sociales	128 827		
Autres charges de personnel		<b>75- Autres produits de gestion courante</b>	<b>0</b>
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>	<b>126 353</b>	Dont cotisations, dons manuels ou legs	
		Aides privées	
<b>66- Charges financières</b>		<b>76- Produits financiers</b>	
<b>67- Charges exceptionnelles</b>		<b>77- produits exceptionnels</b>	
<b>68- Dotation aux amortissements</b>	<b>25 000</b>	<b>78- Reprises sur amortissements et provisions</b>	
<b>CHARGES INDIRECTES RÉPARTIES AFFECTÉES</b>		<b>RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES</b>	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>899 263</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>899 263</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>			
<b>86- Emplois des contributions volontaires en nature</b>		<b>87- Contributions volontaires en nature</b>	
860- Secours en nature		870- Bénévolat	
861- Mise à disposition gratuite de biens et services		871- Prestations en nature	
862- Prestations			
864- Personnel bénévole		875- Dons en nature	
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0</b>
<b>La subvention de 90 000 EUR représente 10% du total des produits :</b> (montant attribué/total des produits) x 100.			

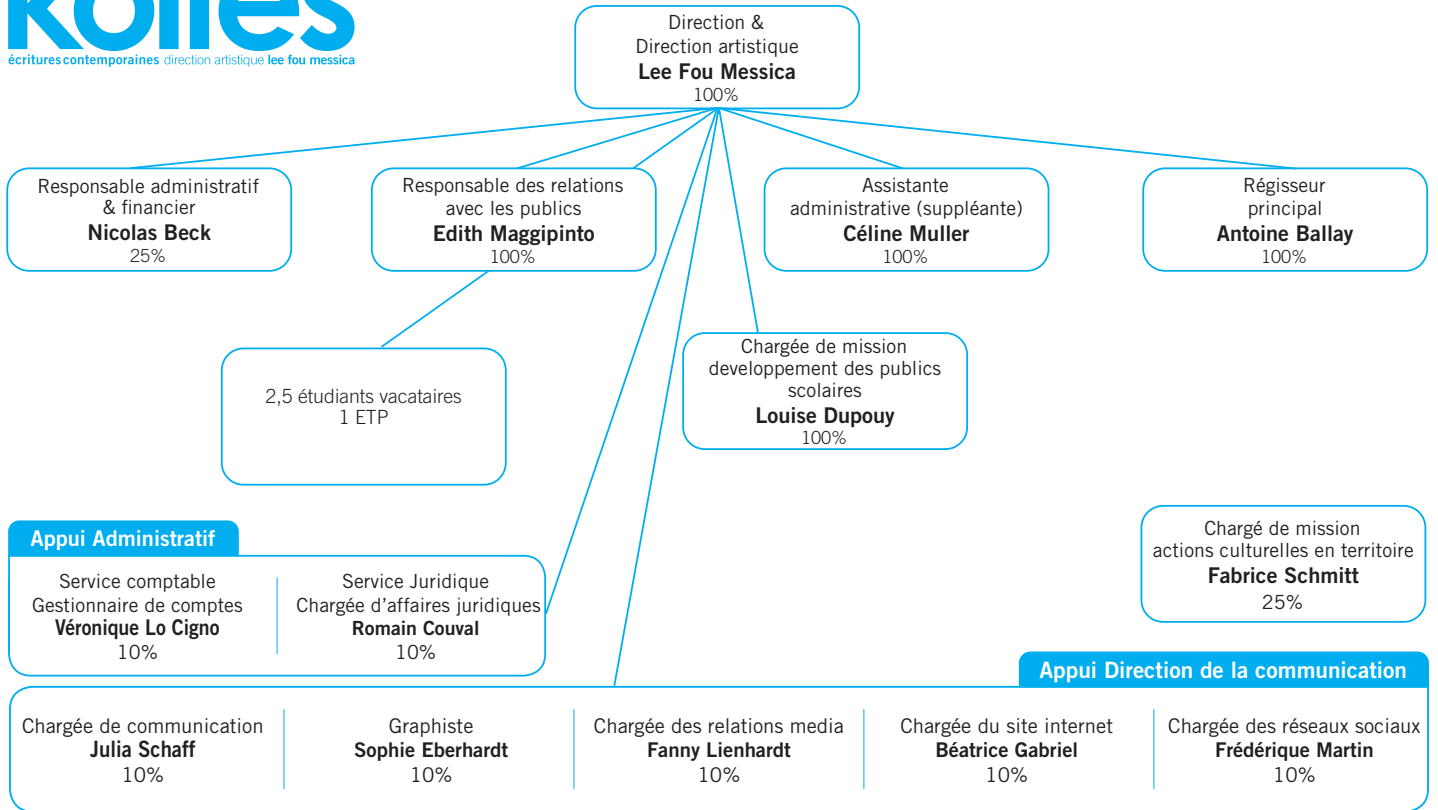
### Budget 2023

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
<b>60- Achats</b>	<b>280 000</b>	<b>70- Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	<b>30 000</b>
Prestations de services			
Achats matières et fournitures	240 000	<b>74- Subventions d'exploitation</b>	<b>857 022</b>
Autres fournitures	40 000	État : DRAC Grand Est	70 000
<b>61- Services extérieurs</b>	<b>10 000</b>	État : DRAC Grand Est (Textes sans frontières)	20 000
Locations	10 000	Université de Lorraine (fonctnt)	557 022
Entretien et réparation		Université de Lorraine (artistique)	105 000
Assurance		Région(s) : Grand Est	65 000
Documentation		Département(s) : Moselle CD 57	25 000
<b>62- Autres services extérieurs</b>	<b>128 000</b>		
Rémunérations intermédiaires et honoraires	95 000	Intercommunalité(s) : Metz Met	10 000
Publicité, publication	2 500		
Déplacements, missions	10 500	Commune(s) : Metz	25 000
Services bancaires, autres		Organismes sociaux (détailler) :	
<b>63 - Impôts et taxes</b>	<b>0</b>		
Impôts et taxes sur rémunération,		Fonds européens	
Autres impôts et taxes			
<b>64- Charges de personnel</b>	<b>336 507</b>	L'Agence de services et de paiement (ASP -emplois aidés-)	
Rémunération des personnels	205 104	Autres établissements publics	
Charges sociales	131 403		
Autres charges de personnel		<b>75- Autres produits de gestion courante</b>	<b>0</b>
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>	<b>127 515</b>	Dont cotisations, dons manuels ou legs	
		Aides privées	
<b>66- Charges financières</b>		<b>76- Produits financiers</b>	
<b>67- Charges exceptionnelles</b>		<b>77- produits exceptionnels</b>	
<b>68- Dotation aux amortissements</b>	<b>25 000</b>	<b>78- Reprises sur amortissements et provisions</b>	
CHARGES INDIRECTES RÉPARTIES AFFECTÉES		RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>907 022</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>907 022</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>			
<b>86- Emplois des contributions volontaires en nature</b>		<b>87- Contributions volontaires en nature</b>	
860- Secours en nature		870- Bénévolat	
861- Mise à disposition gratuite de biens et services		871- Prestations en nature	
862- Prestations			
864- Personnel bénévole		875- Dons en nature	
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0</b>
<b>La subvention de 90 000 EUR représente 9,92 % du total des produits :</b> (montant attribué/total des produits) x 100.			

## Budget 2024

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
<b>60- Achats</b>	<b>280 000</b>	<b>70- Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	<b>30 000</b>
Prestations de services			
Achats matières et fournitures	240 000	<b>74- Subventions d'exploitation</b>	<b>874 227</b>
Autres fournitures	40 000	État : DRAC Grand Est	70 000
<b>61- Services extérieurs</b>	<b>10 000</b>	État : DRAC Grand Est (Textes sans frontières)	20 000
Locations	10 000	Université de Lorraine (fonctnt)	557 022
Entretien et réparation		Université de Lorraine (artistique)	105 000
Assurance		Région(s) : Grand Est	65 000
Documentation			
		Département(s) : Moselle CD 57	25 000
<b>62- Autres services extérieurs</b>	<b>128 000</b>		
Rémunérations intermédiaires et honoraires	95 000	Intercommunalité(s) : Metz Met	10 000
Publicité, publication	22 500		
Déplacements, missions	10 500	Commune(s) : Metz	25 000
Services bancaires, autres			
		Organismes sociaux (détailler) :	
<b>63 - Impôts et taxes</b>	<b>0-</b>		
Impôts et taxes sur rémunération,		Fonds européens	
Autres impôts et taxes		-	
<b>64- Charges de personnel</b>	<b>343 238</b>	L'Agence de services et de paiement (ASP -emplois aidés-)	
Rémunération des personnels	209 207	Autres établissements publics	
Charges sociales	134 031		
Autres charges de personnel		<b>75- Autres produits de gestion courante</b>	<b>0</b>
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>	<b>128 689</b>	Dont cotisations, dons manuels ou legs	
		Aides privées	
<b>66- Charges financières</b>		<b>76- Produits financiers</b>	
<b>67- Charges exceptionnelles</b>		<b>77- produits exceptionnels</b>	
<b>68- Dotation aux amortissements</b>	<b>20 000</b>	<b>78- Reprises sur amortissements et provisions</b>	
<b>CHARGES INDIRECTES RÉPARTIES AFFECTÉES</b>		<b>RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES</b>	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>909 927</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>909 927</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>			
<b>86- Emplois des contributions volontaires en nature</b>		<b>87- Contributions volontaires en nature</b>	
860- Secours en nature		870- Bénévolat	
861- Mise à disposition gratuite de biens et services		871- Prestations en nature	
862- Prestations			
864- Personnel bénévole		875- Dons en nature	
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0</b>
<b>La subvention de 90 000 EUR représente 9,89 % du total des produits :</b> (montant attribué/total des produits) x 100.			

– ANNEXE IV –  
Organigramme



ANNEXE 1

[PROJET ARTISTIQUE & CITOYEN]

2021-2024

**ESPACE  
BERNARD-MARIE KOLTES – METZ**

**Scène conventionnée  
d'intérêt national  
Art & création**

Nouvelles écritures  
dramatiques fictionnelles

# ESPACE BERNARD-MARIE KOLTES – METZ

## SOMMAIRE

### **L'ESPACE BERNARD-MARIE KOLTÈS**

Présentation.....	5
Ambitions.....	5
Ambitions artistiques & culturelles	
Ambitions politiques & sociales	
Statut en évolution. ....	7

### **II LE PROJET**

Introduction Bernard-Marie Koltès et moi.....	9
---	---

<b>A/ Un axe majeur : les écritures dramatiques fictionnelles d'aujourd'hui. ....</b>	<b>10</b>
---	-----------

<b>B/ Une Fabrique de spectacles, un projet au service des écritures fictionnelles à triple responsabilité.....</b>	<b>14</b>
---	-----------

Diffusion, une responsabilité artistique. ....	14
--	----

Un soutien à la création, une responsabilité professionnelle. ....	15
--	----

Les différents dispositifs. ....	16
----------------------------------	----

Des « petites formes » au service du territoire, une responsabilité culturelle et territoriale. ....	17
--	----

<b>C/ Une Fabrique de spectateurs.....</b>	<b>19</b>
--	-----------

Médiation, éducation et actions culturelles autour de la programmation : formation des publics....	19
--	----

A la conquête des non-publics : recherche, renouvellement, fidélisation. ....	20
---	----

<b>D/ Une implication forte au cœur de la ville et de la région.....</b>	<b>22</b>
--	-----------

Du lien, des partenariats. ....	20
---------------------------------	----

Implication dans les réseaux locaux & régionaux - Appui sur les réseaux nationaux. ....	23
---	----

Le Festival d'Avignon, un passage obligé.....	23
---	----

Des instances de dialogues. ....	24
----------------------------------	----

<b>E/ Des moyens .....</b>	<b>25</b>
----------------------------	-----------

Les moyens techniques. ....	25
-----------------------------	----

Les moyens humains .....	26
--------------------------	----

Les moyens financiers. ....	26
-----------------------------	----



ESPACE  
BERNARD-MARIE KOLTES –METZ

DIRECTION LEE FOU MESSICA

PROJET ARTISTIQUE 2021-2024

Scène conventionnée d'intérêt national

**ART ET CRÉATION**

*Nouvelles écritures dramatiques fictionnelles*



# I. L'ESPACE BERNARD-MARIE KOLTÈS

## 1. Présentation

Lieu de création et de diffusion, il est situé dans la ville de Metz à proximité de grands pôles / centre d'intérêts culturels tels que l'Opéra-Théâtre, la Cité musicale-Metz (Arsenal, BAM, Trinitaires), le Centre Pompidou-Metz.

Il est cependant la seule scène messine entièrement dédiée aux écritures dramatiques contemporaines. Cette vocation, amorcée depuis la création du lieu, reconnue en 2010 dans le cadre d'un conventionnement DRAC, s'épanouit autour d'une programmation engagée et avec un travail approfondi de l'accompagnement de la vie artistique et culturelle, locale, régionale et nationale.

Aujourd'hui, 20 ans après, l'Université de Lorraine, confirme cette voie en faisant le choix d'un projet artistique autour des écritures contemporaines en résonance avec les pratiques citoyennes, dans un triple dispositif :

- Soutien des équipes artistiques indépendantes
- Médiation et éducation artistique et culturelle
- Diffusion des œuvres dans et hors les murs, en partenariat avec les événements et institutions de la ville et de la région.

Que ce soit à travers une programmation exigeante ou des rencontres avec les artistes, des ateliers de pratiques culturelles incluant un engagement, une participation active dans des projets artistiques, etc., la vocation de l'Espace Bernard-Marie Koltès est de continuer à évoluer en tant qu'espace de création et de s'ouvrir davantage sur la ville et la région autour d'un axe fort : la professionnalisation de la filière artistique Grand Est.

Il s'agit pour l'Espace Bernard-Marie Koltès de s'inscrire comme un nouveau relais dans l'accueil des compagnies locales et régionales dans un contexte assombri par les difficultés rencontrées par nombre de scènes lorraines.

Dans ce contexte, l'action menée ici prend tout son sens : accompagnement de l'émergence de compagnies « locales » et « régionales », développement du rayonnement et élargissement des publics, découverte des écritures contemporaines, formation et éducation artistique et culturelle (en particulier auprès des publics adolescent et jeune adulte).

## 2. Ambitions

### 2.1. Ambition artistique & culturelle

La volonté affirmée de développer cette scène comme la scène de création théâtrale de la région messine autour des écritures contemporaines ancre l'Espace Bernard-Marie Koltès comme un véritable soutien aux acteurs professionnels de la filière artistique et plus spécifiquement sur les axes création et diffusion.

Il est question ici d'un parti pris fort portant sur un théâtre avant tout porteur de sens dans un contexte où la forme est souvent privilégiée au détriment du fond. L'Espace Bernard-Marie Koltès revendique les écritures dramatiques d'aujourd'hui basées sur un procédé fictionnel au cœur duquel la réalité serait transposée dans une autre réalité tangible ; ce procédé permettrait de mettre en perspective notre réalité et de s'en distancier afin de mieux l'appréhender.

## 2.2. Ambition politique & sociale

L'ambition politique & sociale de l'Espace Bernard-Marie Koltès se déploie à travers l'essence même d'une œuvre d'art, avec la mise en contact avec des œuvres artistiques quelques soient leurs formes avec un public, des publics.

La volonté de l'Espace Bernard-Marie Koltès est de rendre accessible la culture et en particulier l'art théâtral, sans concession avec l'équité et la diversité : partager la culture avec tous les publics, notamment les plus éloignés de la culture.

Conformément aux directives du ministère de la Culture, il s'agit, de manière transversale, d'irriguer l'ensemble de la vie collective et de participer pleinement à l'émancipation individuelle et collective à travers les arts et la Culture pour un mieux vivre ensemble et plus de fraternité.

**2.3 Quatre axes artistiques** ancrés autour des écritures dramatiques contemporaines définissent la politique d'action artistique, culturelle et sociale de l'Espace Bernard-Marie Koltès :

- Création avec partage de l'outil : mise à disposition d'espaces de travail, de temps de répétitions, de temps technique et un apport financier
- Accueil de compagnies messines, lorraines et du Grand Est,
- Diffusion de spectacles professionnels
- Ouverture sur les différents publics : étudiants, personnels, lycéens et collèges, publics de la cité, du département, de la Région, publics de l'éducation artistique et culturelle (élèves, enseignants, établissements scolaires) et « Hors-les-murs ».

Le projet artistique propose une réponse à partir d'une programmation développée au sein de **trois fabriques** :

**-La Fabrique de spectacles**, porteuse d'écritures contemporaines – diffusion des œuvres, résidences de créations, coproduction, production – et de la volonté d'être un outil de développement au service des acteurs de la filière artistique tant professionnels qu'émergents.

**-La Fabrique du spectateur**, véritable outil de médiation et d'éducation artistique et culturelle – à partir des spectacles programmés, des artistes reçus et des créations en cours, l'objectif est de contribuer à la formation, à l'éducation et au devenir du spectateur, d'aujourd'hui et de demain. Des séances en matinée sont dédiées aux publics scolaires, des bords de scène systématiques et des actions d'immersion telles que le Carnet du spectateur, des actions de médiations en résonance avec le projet artistique et la pratique artistique à l'Espace Bernard-Marie Koltès.

**-La Fabrique de liens**, concept de démocratisation culturelle et de partage, de transmission par excellence – en interaction avec les artistes et les créations, les ressources vives de l'université – le ferment du droit culturel, le point de rencontre et de proximité avec tous les publics en toute équité : des manifestations majoritairement en entrée libre telles que des rencontres avec des auteurs, des artistes, des ateliers de pratique artistique autour des textes de poètes, des Master-class avec des personnalités auteurs, metteurs en scène, chorégraphes, etc., des regards croisés entre les générations avec des temps forts et l'Université du Temps Libre (UTL).

Ce nouveau projet se veut un prolongement naturel, ambitieux, citoyen, pragmatique, généreux, empreint d'une réalité et ouvert sur les plans local, régional, national et international. Il revendique l'évolution logique d'une structure, dans son intitulé comme dans son activité.

### 3.Statut en évolution

L'Espace Bernard-Marie Koltès est un établissement qui fonctionne actuellement en régie directe mais qui a entamé un processus de transformation pour répondre, dès janvier 2019, au fonctionnement requis suite à l'évolution du décret du 5 mai 2017 pour les « scènes conventionnées d'intérêt national ».

L'autonomie artistique de la Directrice artistique est totale et ce depuis sa nomination le 1<sup>er</sup> avril 2018. Cette autonomie a été consolidé depuis le 1er janvier 2020 tout en bénéficiant des spécificités, des réseaux et des outils de l'Université de Lorraine avec notamment la mise en place de :

- un centre financier spécifique à l'Espace Bernard-Marie Koltès regroupant le budget artistique, le budget de fonctionnement, voire le budget RH
- une délégation de signature pour la directrice artistique lui permettant d'engager les dépenses correspondant au contenu du périmètre du centre financier
- un comité de suivi deux fois par an permettant d'associer les partenaires financiers (seuls les signataires et/ou leurs représentants) et de leur faire part des objectifs / moyens / résultats.
- un conseil de gestion composé du comité de suivi élargi à l'Université de Lorraine : la Vice-Présidente Culture / Vie de campus, représentant le Président, le Directeur Général des Services ou son adjoint, le Directeur de la Vie universitaire et culturelle, un représentant du corps enseignant, un représentant des étudiants, un expert.

L'Espace Bernard-Marie Koltès est actuellement financé par l'Université de Lorraine. Il reçoit des subsides du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, du ministère de la Culture (DRAC Grand Est), de la région Grand Est, du département de la Moselle (CD57), de la Ville de Metz, de Metz Métropole (MM). Sur certains projets, il est également accompagné par l'ONDA et collabore avec l'Institut français.

# *Un théâtre élitare pour tous.*

Antoine Vitez

## II. LE PROJET

### Bernard-Marie Koltès et moi

*1988 - Université de Nanterre, j'entame mon cursus universitaire par le choix évident et le plus naturel pour moi, les sciences humaines et particulièrement la Sociologie de la Culture et du Théâtre.*

*Par ce choix, je sais que je suis en adéquation avec mes aspirations et mes questionnements mais les années qui suivent vont me prouver que ce choix instinctif se révèle être bien davantage qu'un engouement passager. Ce sont également les problématiques dont s'empare le théâtre. Pendant ces années universitaires, je vais approfondir l'intérêt qui me tient en éveil depuis la classe de première pour la parole de l'auteur (du texte ou de la mise en scène), la parole du poète, son implication dans la société, son engagement politique et son absolue nécessité – à la fois immanente et transcendante.*

*Pendant 10 ans, je vais appréhender, m'approprier cette parole en lui permettant d'être présentée sur scène, d'être diffusée par des vecteurs différents tels que la radio, les représentations en tournée, par des actions de sensibilisations menées au sein de l'éducation nationale. Dix ans qui me permettent de confirmer mon « intuition », le rôle essentiel de l'auteur au cœur de la cité/société, « intuition » qui n'en est une que pour moi, car c'est déjà ainsi que le définissaient les théoriciens de l'antiquité depuis Aristote.*

*Dès lors, chacun de mes actes est porté, mu par cette préoccupation.*

*Mais placer l'auteur, le poète au centre du processus de création tant pour la programmatrice, que pour la directrice et productrice que j'ai été, impliquait forcément une réflexion sur les outils mis au service des créateurs : toute parole ne peut être entendue et vue que si elle bénéficie des vecteurs appropriés et de l'accompagnement adéquat.*

*L'Espace Bernard-Marie Koltès, depuis 20 ans, porte les écritures contemporaines au cœur de la cité et honore l'un de nos auteurs contemporains les plus remarquables et remarquables, au-delà d'être messin.*

*Le parcours de Bernard-Marie Koltès (1948 – 1989) dont « l'écriture, la pensée et la vie sont liées dans un pacte qu'il forgea à vingt ans devant un théâtre de Strasbourg et qui jamais ne sera rompu : être soi-même l'auteur de sa vie. Il ne possédait qu'une morale : celle de la beauté. Et qu'une loi : le désir. »<sup>1</sup>*

*Arnaud Maisetti rappelle, dans sa biographie, la motivation profonde de Bernard-Marie Koltès : « Pour ma part, j'ai seulement envie de raconter bien, un jour, avec les mots les plus simples, la chose la plus importante que je connaisse et qui soit racontable, un désir, une émotion, un lieu, de la lumière et des bruits, n'importe quoi qui soit un bout de notre monde et qui appartienne à tous. »*

*« On connaît de Bernard-Marie Koltès la trajectoire fulgurante : la rencontre avec Patrice Chéreau au début des années 1980, les pièces jouées au Théâtre des Amandiers, Centre dramatique national, Nanterre, la reconnaissance publique et critique. On sait aussi combien cette œuvre a pu donner l'image de son temps ».*

**Arnaud Maisetti**

*Souvenons-nous de sa propre démarche, celle où il a commencé par réécrire ses auteurs favoris et de l'évolution de sa plume lorsqu'il a finalement écrit son premier texte « La Nuit juste avant les forêts ».*

*Quel aurait été son parcours si Bernard-Marie Koltès n'avait tenté de retranscrire ses désirs, ses interrogations, ses engagements, l'urgence de sa vie tout en étant le symbole d'un théâtre générationnel ?*

1 in *Bernard-Marie Koltès*, Arnaud Maisetti, Editions de minuit, Paris 2018



*Sa rencontre hors norme avec Patrice Chéreau et le Théâtre des Amandiers, est déterminante en tous points. C'est une relation artistique forte qui se noue et Patrice Chéreau lui apporte une visibilité nationale et internationale, des moyens de production, des moyens financiers qui seront essentiels à Bernard-Marie Koltès.*

*L'acuité du regard de Koltès, sa poésie, la qualité d'introspection humaine et ses préoccupations sur les grandes thématiques de notre société (exil, émigration, famille, homosexualité, désir, etc.) font de lui par excellence l'emblème et conforte la vocation de l'Espace Bernard-Marie Koltès.*

*Au cours des 20 dernières années, j'ai pu essayer, tenter, construire, réussir, échouer aussi, mais en tous points, entendre les nécessités des créateurs, des compagnies ; j'ai mis en œuvre une réflexion constante et ainsi pu élaborer mon acte professionnel, mon acte de foi pour ainsi dire.*

*Les interventions artistiques, les rencontres, les compagnonnages ont forgé ma conviction que plus l'auteur est au centre du processus, plus l'œuvre, les artistes, le public communiquent et communient.*

*C'est donc naturellement que, grâce à cet outil qu'est l'Espace Bernard-Marie Koltès, je souhaite poursuivre et œuvrer pour mettre la parole de l'auteur au centre de mon projet, parole qui entre en résonance avec nos désirs, nos peurs, nos difficultés et qui sera le vecteur de partage avec tous les publics.*

*Il y aura différentes façons de les porter, que ce soit en interrogeant le passé avec l'axe du présent ou en prise directe aujourd'hui avec un texte écrit lors d'une résidence d'écriture à l'Espace Bernard-Marie Koltès.*

*Ce qui m'importe particulièrement, c'est d'être le socle, le catalyseur qui permette aux projets d'éclorre : aider les auteurs à construire leur propos si nécessaire grâce à des rencontres avec un public, une esthétique, soutenir les jeunes compagnies dans la structuration de leur projets et aussi accompagner le spectateur (et le non-spectateur) en le rendant actif, actif dans ses choix en l'éclairant, actif dans sa réception, le questionner et le guider dans la découverte de sa propre identité comme le fait l'écriture de Bernard-Marie Koltès.*

*Ce théâtre, je le veux accessible à tous et pour tous, avec au centre, le mot, l'auteur, la dramaturgie.*

**Lee Fou Messica**

## A/ Un axe majeur : les écritures dramatiques fictionnelles d'aujourd'hui

En prise directe avec notre monde, avec le « ici et maintenant », les écritures contemporaines ne peuvent pas se contenter de le décrire et d'en apporter un témoignage photographique - un peu comme le faisait la peinture au 18<sup>e</sup> s. avec ses tableaux de mœurs - elles doivent l'explorer, le sonder, le trifouiller, le triturer dans tous ses aspects.

Quelles que soient leurs formes, leur sujet et leurs moyens de fabrication, elles doivent nous sensibiliser, nous bousculer, nous interroger sur notre humanité, notre citoyenneté et de nous inspirer.

C'est la mission d'une scène conventionnée « Art et création » que de les accompagner, de les encourager, de les accoucher, de les diffuser.

Il est important pour moi de faire un petit retour en arrière afin de situer rapidement ce que j'entends par écriture dramatique fictionnelle et pourquoi c'est la voie que je choisis :

La dramaturgie n'a eu de cesse d'évoluer depuis l'avènement de la mise en scène au début du XX<sup>e</sup> s.. Comme le fait remarquer Joseph Danan (auteur, dramaturge et enseignant à Paris III) en tentant d'approcher cette notion, c'est en réalité « s'affronter à un état du théâtre, le nôtre, celui du XXI<sup>e</sup> s. où se défait ce que l'on a cru savoir : du drame, de l'action – du théâtre même. Qu'en est-il de la dramaturgie quand le théâtre est tenté d'expulser le drame de sa sphère ? Quand l'action se délite et se dénigre au point de paraître s'annuler ? Quand le théâtre se fait danse, installation, performance ? »<sup>2</sup>

C'est en contrepoint à cette interrogation essentielle que je souhaite porter un théâtre centré sur le drame producteur de sens pour lequel le langage, la littérature dramatique est la pierre d'achoppement, la pierre angulaire.

L'écriture qui se dessine aujourd'hui au théâtre s'élabore à ce point d'intersection, entre une dramaturgie fragilisée et son absence ou quasi-absence.

En effet, le spectre des possibles aujourd'hui est très large entre un théâtre du pur texte-matériau et un théâtre élaboré autour d'un principe dramaturgique solide.

Déjà Gotthold Ephraim Lessing, premier grand critique littéraire et fondateur de la critique théâtrale en Allemagne, avait initié une révolution avec une dramaturgie qui « ne serait pas un système clos de règles visant à donner une recette unique mais **une pratique ouverte visant à se questionner et à produire de la pensée** ».

Et c'est celle-ci que je souhaite porter et heureusement, il reste un certain nombre d'auteurs qui optent malgré tout pour une dramaturgie solide et productrice de sens où l'action est au service du texte.

**Pour moi, la dramaturgie doit se dissoudre dans le jeu et la mise en scène pour laisser place au sens.** Que ce soit dans l'écriture ou la mise en scène, il s'agit de laisser parler une forme, de la laisser mettre en œuvre (activer, libérer) ce qui agit et, dans le même mouvement, **ce qui pense en elle.**

La « Querelle d'Avignon » en 2005, est un des symptômes assez parlant de ce théâtre en crise de sens, en crise de sens par rapport à la forme car c'est bien cette mise en tension, fond et forme, qui constitue l'acte théâtral d'aujourd'hui, avec le public ; or s'il l'un des deux éléments vient à manquer, quid alors de l'acte théâtral...

Joseph Danan précise que **cette pensée s'élabore dans le temps de la représentation, dans une interaction au présent avec les spectateurs**, il cite alors John Cage (1952) qui souhaite que l'auditeur ou spectateur soit celui en qui l'œuvre se fait et qui pousse le concept de performance jusqu'à abolir la frontière entre l'Art et la vie.

Cage creuse le concept de la performance et du happening et ils sont pour lui des moments de partage, de symbiose.

2 in *Qu'est-ce que la dramaturgie ?*, Joseph Danan - Actes Sud Papiers

Toutefois, on peut se demander aisément si une dramaturgie qui ne pourrait s'appuyer sur le principe essentiel / historique de l'acte théâtral qu'est la « **mimesis** » pourrait remplir pleinement son rôle qui est de **mettre en tension action et pensée**.

Il va sans dire que toutes ces évolutions ont eu, ont et auront des incidences sur le matériau de base que sont les écritures. C'est la raison pour laquelle il semble nécessaire de voir comment ont évolué les écritures dramatiques et en particulier fictionnelles.

Ce qu'écrit Guillaume Corbeil résume assez bien ma pensée :

*Je crois que notre rôle en tant qu'artiste, ou en tout cas en tant que créateurs de fictions, consiste à ré-enchanter le monde pour repousser la mort.*

*Devant une œuvre de fiction bien racontée, je vois mon énergie mobilisée par la tension dramatique, le temps se suspend et la beauté du récit me fait oublier l'imperfection, voire l'horreur du réel. Le monde a tout à coup un sens. Toutes mes déceptions, toutes mes frustrations disparaissent.*<sup>3</sup>

Il nous dit que la fiction n'est pas seulement là pour nous divertir ou éluder ce qu'on pourrait banalement nommer « **les vrais problèmes du monde** » et il met en avant la capacité de la fiction à nous faire décoller du réel pour y revenir « **enrichi d'armes** » pour lutter contre le vide et la mort, et qu'elle est, de surcroît, un véritable outil de connaissance du vrai monde.

Il n'a jamais aussi bien formulé sa quête que dans cette publication de 2017 :

*Mais qu'est-ce qui est vrai aujourd'hui ? Les politiciens nous mentent sans arrêt, des organismes censés nous informer et nous protéger déforment la vérité pour défendre leurs intérêts. Même la nourriture nous ment avec toutes les modifications génétiques qu'elle subit. Par contre, quand je sors d'un théâtre, d'un cinéma ou que je termine la lecture d'un roman, j'ai l'impression d'en retirer quelque chose de fondamental, quelque chose qui m'éclaire sur ma condition humaine (oui, bon, sauf les fois où j'ai envie de m'arracher les yeux tellement c'était mauvais). (...) **Paradoxalement, la fiction est le dernier rempart de la vérité.***<sup>4</sup>

L'écriture contemporaine à l'Espace Bernard-Marie Koltès sera principalement envisagée autour des œuvres fictionnelles contemporaines. Il s'agit là de répondre à un besoin réel sur le territoire messin sur lequel aucun espace ne leur est dédié.

Je souhaite ardemment (re)placer l'auteur (du texte ou de la mise en scène) au centre du processus créatif. Evidemment, nous ne saurions ignorer l'évolution des démarches artistiques qui sont aujourd'hui davantage protéiformes ; notre objet ne négligera pas le geste, le langage scénographique, vidéographique, chorégraphique voire musical bref, toute forme d'hybridation dans la mesure où celle-ci vient enrichir le propos, renforcer le sens, soutenir la dramaturgie et que le texte reste la base de l'œuvre.

A noter que je trouve un grand intérêt à faire se confronter notre milieu artistique et la communauté universitaire qui nous entoure et de voir comment l'émulation est possible et comment le processus d'écriture peut ainsi être enrichi.

Une autre précision concernant la quête du public : pour rassembler davantage, il est nécessaire de faire le lien entre le présent et le passé - comme le dit Alain Françon "**le présent, dans son opacité, ne dit rien s'il n'a pas de lien avec le passé**". Il convient également donc de faire des ponts entre présent et passé, d'interroger ou réinterroger le passé avec l'axe du présent. C'est pourquoi je pense nécessaire de convoquer également des auteurs qui ont été formateurs, constructeurs.

<sup>3</sup> **Je réapparaît**, Guillaume Corbeil, texte parus dans Les Cahiers du CNA, n°11, 2017.

<sup>4</sup> *Ibid.*

**ŒUVRES**  
**VALORISATION**  
**CRÉATION**  
**DIFFUSION**  
**(CO)PRODUCTION**  
**SENSIBILISATION**  
**PARTENARIAT**  
**TUTORAT**  
**TRANSMISSION**  
**RÉSIDENCE**  
**PROFESSIONNALISATION**  
**PROGRAMMATION**  
**ACCUEIL**  
**PÉRENNISATION**  
**ÉDUCATION**

NB : liste non exhaustive



## B/ Une Fabrique de spectacles, un projet au service des écritures contemporaines à triple responsabilité

En tant que Scène conventionnée d'intérêt national – art & création, c'est la mission de l'Espace Bernard-Marie Koltès que de les accompagner, de les encourager, de les diffuser :

- Un lieu de création, de compagnonnage, de professionnalisation, de développement de l'emploi artistique.
- Un lieu de diffusion qui propose une offre permanente de rencontres publiques avec tous les arts du spectacle qui s'étendent aux arts plastiques avec des expositions, à l'image avec la projection de documentaires dans le cadre d'un ciné-club.
- Un lieu ancré dans son territoire qui s'appuie sur des partenariats, en premier lieu avec des structures implantées sur le territoire de proximité, qui bénéficie d'un maillage (réseau) et d'une visibilité bien au-delà de ses murs grâce au développement de liens avec d'autres structures de la ville, de la région et d'autres régions et d'autres pays.
- Un lieu de cohésion sociale qui rapproche par des échanges créatifs tous les publics, étudiants, personnels, habitants, artistes, professionnels, enseignants, etc. avec une écoute particulière pour les plus éloignés de la culture.

Quel que soit l'état d'avancement de leurs projets, de la conception à la préparation ou la première présentation au public, l'Espace Bernard-Marie Koltès a pour ambition d'être un **lieu-laboratoire** favorisant l'accompagnement des compagnies émergentes, messines, et régionales pour expérimenter et se former, tant au contact des publics qu'avec l'appui de compagnies plus confirmées en résidence sur le site.

### 1. Diffusion, une responsabilité artistique

Les spectacles de la programmation constituent le premier contact, l'accès principal et premier de la rencontre des publics avec les artistes.

Les saisons se déclinent en trois thématiques principales en résonance avec l'actualité, qui constitueront notre fil rouge sociétal et viendront étayer notre démarche citoyenne : interroger, scruter, sonder, éveiller, réveiller, etc.

#### #SOCIÉTÉ

#### #CORPS

#### #ÉTRANGER

Ces 3 thématiques seront envisagées sous un prisme différent chaque saison tels que

#	#	#système	#	#violen
s	f	financier	m	nce
o	a		e	
c	m		d	
i	i		i	
é	l		a	
t	l			
é	e			
#	#	#normes	#	#alim
c	i	#sp	m	entati
o	d	ort	a	on
r	e		u	
p	n		x	
s	t			
	i			
	t			
	é			

#  
é  
t  
r  
a  
n  
g  
e  
r

#  
e  
/  
i  
-  
m  
i  
g  
r  
a  
t  
i  
o  
n

#différenc  
e

#  
m  
o  
i

#l'autr  
e

Une attention particulière sera accordée :

- aux compagnies locales et régionales
- à l'émergence de textes nouveaux
- aux œuvres contemporaines privilégiant le texte, le langage, la littérature dramatique sans négliger toutes formes d'hybridation au service de la production de sens et venant renforcer le dispositif fictionnel : musique, danse, vidéo, geste, objet ...
- aux projets en direction du public adolescent (collégiens et lycéens) et jeune adulte
- un ou deux spectacles jeune public par saison

Les actions de sensibilisation en direction des différents publics sont rendues possible par la présence d'artistes en programmation ou en résidence de longue durée : la possibilité d'assister à des répétitions publiques, des filages, des couturières, des colonelles, des générales, etc., et des Master-Class proposées par des artistes confirmés (Philippe Minyana, Michel Didym, Gilles David, sociétaire de la Comédie-Française, Julien Bouffier, Joris Mathieu, Pierre Notte ou Jean-Daniel Magnin du Théâtre du Rond-Point, Catherine Marnas, du Théâtre National de Bordeaux Aquitaine) des compagnies de la région : Les Heures paniques, Ultima Necat qui seront en résidence triennale.

Les choix artistiques (auteur, metteur en scène, chorégraphe ou compositeur) opérés seront guidés par une exigence de qualité avec, une répartition géographique qui atteindra la règle des trois 1/3 :

### **2/3 local & régional, 1/3 national**

et autour de trois axes :

- L'intérêt du questionnement et incitation à la réflexion citoyenne
- Les rencontres avec les publics, la médiation
- Les ambitions de diffusion du projet au niveau du territoire

## **2. Un soutien à la création : artistes & compagnies en résidence, compagnonnage & transmission, une responsabilité professionnelle**

Tout au long de la saison, l'Espace Bernard-Marie Koltès poursuivra une politique active de soutien à la création en direction des compagnies (émergentes et confirmées) implantées sur la région Grand Est, le département de la Moselle et la ville de Metz :

Accompagner le travail de recherche et de création à travers plusieurs dispositifs, de la mise à disposition de salle de répétitions jusqu'à la coproduction. L'objectif étant de faire en sorte qu'ils puissent être en contact avec d'autres régions pour favoriser leur mobilité et leur visibilité auprès du public et des professionnels.

Apporter un soutien logistique en leur permettant, notamment, de bénéficier de conditions de travail les plus adaptées à leurs besoins : mise à disposition de temps de recherche, d'espaces de répétitions, un accompagnement technique personnalisé.

A cela s'ajoutera la possibilité de bénéficier d'une expertise, de conseils, d'un regard artistique dans un esprit d'échange et de transmission.

Soutenir financièrement les compagnies à travers des apports de coproduction (industriel et/ ou numéraire).

Le métissage des artistes et compagnies qu'elles soient émergentes ou confirmées, tant sur le plan de leur expérience, de leur provenance que sur le plan culturel sera un facteur d'émulation et de professionnalisation. Il permettra la rencontre, l'association de professionnels expérimentés avec les jeunes créateurs.

Le philosophe Guy Coq parle des « tiers lieux » : *« des lieux dans lesquels on s'engage et on travaille, à la fois avec un **ex-pair** en deux mots, c'est-à-dire quelqu'un qui était votre pair il n'y a pas si longtemps, et un **expert** en un mot, c'est-à-dire quelqu'un qui a quelque chose à vous apporter. Et je trouve que l'on apprend toujours beaucoup de l'expert en un mot quand il est aussi un peu un ex-pair en deux mots. »*

Associer une compagnie, un ensemble ou un artiste (metteurs en scène, comédiens, auteurs,



etc.) plus aguerris au projet de la Fabrique, l'accompagner et lui demander d'accompagner, d'encourager également les premiers pas des étudiants, artistes émergents.

Inscrire les artistes, compagnies ou ensembles qui bénéficient d'un accompagnement, au cœur du projet artistique de l'établissement autour d'engagements réciproques dans la durée : ces engagements supposent de proposer au public des démarches inédites encourageant la découverte des formes les plus innovantes de la création et de favoriser leur rencontre avec les populations.

D'une manière générale, la sensibilisation, l'éducation artistique, la transmission en direction des publics, à travers des résidences de création constituent un atout et un outil majeur dans le processus de démocratisation culturelle, tout particulièrement à Metz, ville laboratoire 100% EAC.

L'expérience démontre que les obstacles qui sont légion pourraient avoir raison de l'imaginaire de chacun et des ambitions des artistes à partager le leur. La méthode et la rigueur permettent d'absorber les contraintes et de les dépasser pour faire aboutir les projets. L'Espace Bernard-Marie Koltès est là pour permettre à chacun le dépassement de soi.

## **Les différents dispositifs :**

### **Une compagnie régionale associée – dispositif région**

Un espace de travail et de recherche, avec la mise à disposition du plateau, de son équipement scénique et de son personnel technique, sur des périodes allant de deux à trois semaines.

Un apport en coproduction de 10 000 €

Des étapes de travail, des répétitions ouvertes et des sorties de résidence à destination des professionnels et/ou des publics.

Un parcours d'actions d'éducation artistique et culturelle co-construit avec la compagnie

Une programmation la saison suivante à l'Espace Bernard-Marie Koltès (pré-achat).

### **Une compagnie locale en résidence triennale**

Un espace de travail et de recherche, avec la mise à disposition du plateau, de son équipement scénique et de son personnel technique, sur des périodes allant de deux à trois semaines.

Un apport en coproduction de 10 000 €

Des étapes de travail, des répétitions ouvertes et des sorties de résidence à destination des professionnels et/ou des publics

Un parcours d'actions d'éducation artistique et culturelle co-construit avec la compagnie

Une programmation la saison suivante à l'Espace Bernard-Marie Koltès (pré-achat).

### **Les résidences « Création »**

Un espace de travail et de recherche, avec la mise à disposition du plateau, de son équipement scénique et de son personnel technique, sur une ou deux périodes allant de une à deux semaines.

Un apport en coproduction de 5 000 €

Des étapes de travail, des répétitions ouvertes et des sorties de résidence à destination des professionnels et/ou des publics

Des actions d'éducation artistique et culturelle

Une programmation la saison suivante à l'Espace Bernard-Marie Koltès (pré-achat).

### **Les tremplins « Emergence » destinées à des compagnies émergentes**

Un espace de travail et de recherche, avec la mise à disposition du plateau.

Des résidences partagées (alternées) avec les acteurs partenaires du territoire Grand Est (Thionville, Rethel, Troyes, Mulhouse, Nancy).

Des étapes de travail, des répétitions ouvertes et des sorties de résidence à destination des professionnels et/ou des publics

### **Un concours d'écriture « le Prix Bernard-Marie Koltès – Prolonger le geste »**

Doté de 7 prix :

Cinq textes lauréats seront mis en lecture par un des artistes-directeurs.trices des CDN du Grand Est et du Théâtre national de Strasbourg,

Parmi lesquels :

Le coup de cœur du public (qui bénéficiera d'une résidence de travail à l'Espace Bernard- Marie Koltès)

Le 1er prix avec une dotation pour l'auteur (3 000 euros) et d'une aide au montage (15 000 euros) sur le rythme de la Biennale Koltès portée en collaboration avec l'association Quai Est

### **3. Des « petites formes » au service du territoire, une responsabilité culturelle et territoriale (Promouvoir l'égalité d'accès de tous les publics)**

Dès la gestation de l'objet artistique, dès l'écriture, il est nécessaire de concevoir sa mobilité tant d'un point de vue économique que logistique, tout en ne brimant pas l'imaginaire de l'auteur. Un encouragement à développer des formes itinérantes va se concrétiser avec l'aménagement de la seconde salle « la salle noire » en salle de spectacle modulable.

Elle permettra de penser, dès la création, la mobilité afin d'offrir une plus grande visibilité aux artistes et aux projets et la "propagation" des œuvres et ainsi de participer activement à la directive « La Culture près de chez vous » en irriguant le territoire.

Un poste de chargé de mission « développement en territoire » a ainsi été mis en place au sein de la Direction de la Vie Universitaire et de la Culture depuis 2018/19 et il viendra en appui à l'équipe de relations publiques de l'Espace Bernard-Marie Koltès afin développer cet axe.

Dans le cadre de son soutien à la création, une petite forme sera soutenue et donnée en représentation à l'Espace Bernard-Marie Koltès avec un nombre de représentation pouvant aller de cinq à huit, selon la pertinence du projet.

Au cœur des préoccupations de l'Espace Bernard-Marie Koltès, les priorités seront de :

- Participer à l'irrigation du territoire en favorisant l'itinérance avec des « petites formes », petites par la logistique mais pas par l'ambition ni la qualité.
- Développer toute forme d'actions artistiques permettant une sensibilisation de la population qui ne fréquente pas les lieux de spectacle, qu'elle en soit éloignée pour des raisons sociales, géographiques, culturelles ou économiques en partenariat avec les établissements d'éducation et les acteurs artistiques et culturels.
- Expérimenter des voies et formats nouveaux, renforçant les liens entre les œuvres et les publics, notamment en faveur des publics prioritaires (spécifiques, empêchés, etc.) notamment avec le Pôle Egalité – Diversité de l'Université de Lorraine et le réseau de solidarité des associations messines (RESAM).
- Maintenir une diversité culturelle en promouvant les échanges entre les différentes expressions et pratiques culturelles.
- Proposer une politique tarifaire adaptée et une politique d'offres dynamiques et interactives.
- Proposer une politique de communication / information adaptée.
- Proposer des ateliers de pratiques artistiques amateur et des projets en éducation artistique et culturelle de qualité

### **La poursuite du projet « Textes sans frontières »**

Initié par Serge Basso de March et la Kulturfabrik depuis 17 saisons, ce projet réuni des partenaires

culturels du Luxembourg et de la région Grand Est qui se sont associés pour proposer un cycle de mise en voix de textes dramatiques contemporains. Ce projet s'inscrit dans la volonté politique des institutions culturelles du Grand Est et luxembourgeoise de créer des projets concrets et pérennes sur la Grande Région.

Il s'inscrit parfaitement dans l'objectif de développement de petites formes mobiles et à la demande de Serge Basso de March, l'Espace Bernard-Marie Koltès a accepté d'en porter la responsabilité en tant que coordinateur des partenaires historiques pour la partie française.

Ce dispositif permet également de

- Réunir amateurs et simples curieux et l'écriture contemporaine
- Permettre rencontres et nouvelles collaborations transfrontalières
- Permettre la circulation de textes contemporains
- Elargir la diffusion aux établissements d'enseignements à travers des actions d'éducation artistiques et culturelles autour de cultures différentes de la nôtre.

**APPRENTI • RÉFÉRENT •  
DÉSIR • AMATEUR •  
ÉVEIL CURIOSITÉ •  
DÉCOUVERTE COHÉSION  
• VOLONTAIRE ENFANT •  
SENSIBILISATION  
APPROPRIATION •  
TUTORAT TRANSMISSION  
OUVERTURE •  
SOLIDARITÉ FÉDÉRATEUR  
• IDENTITÉ SOCIABILITÉ •  
PARTAGE CONVIVIALITÉ  
• TERRITOIRE JEUNESSE •  
ENGAGEMENT  
TRANSGÉNÉRATIONNEL**

***L'art du théâtre ne prend toute sa  
signification que lorsqu'il parvient  
à assembler et à unir.***

Jean Vilar



## C/ Une Fabrique de spectateurs

### 1. Médiation, éducation et actions culturelles autour de la programmation : formation des publics

#### Des ambassadeurs au service du projet

Dès la rentrée 2019, l'Espace Bernard-Marie Koltès en partenariat avec l'association étudiante Théâtre Universitaire de Metz (TUM) a réuni un groupe de bénévoles, constitué d'étudiant(e)s et habitant(e)s de la ville qui s'engagent sur une saison et sont associés à la vie du théâtre en contribuant à enrichir les réflexions et le travail par la mise en commun de leur expérience singulière – ils seront des relais entre les publics et nous.

Il s'agit de créer les conditions les plus favorables de rencontres entre les publics et l'œuvre (ou les artistes). Cette préoccupation répond à une mission de service public et reflète un réel désir d'éducation artistique et culturelle et de transmission.

Soucieuse d'offrir un accompagnement pertinent, l'Espace Bernard-Marie Koltès entend conforter son offre actuelle de spectacles et actions culturelles, tout en explorant de nouveaux modes de relation et d'implication des publics dans son projet tels que :

**Sensibilisation : les avant-scènes** (médiation en direction des publics principalement sociaux en amont de la représentation) **et bords plateau** (après le spectacle, tous publics), **les répétitions ouvertes** (publics scolaires), **les avant-premières, des présentations de saison itinérante jusque chez l'habitant, etc.**

Autant de façon de sensibiliser, concerner, inclure le public à toutes les étapes de la création – rencontres auxquelles participent les compagnies programmées à l'Espace Bernard-Marie Koltès selon un calendrier en amont du spectacle.

Le compagnonnage engagé avec les résidences de création ou les artistes des spectacles accueillis permet de sensibiliser les publics aux différents univers artistiques que ce soit à travers des répétitions publiques, des Master-class (participants et auditeurs libres), des interventions en milieu scolaire, ou encore des incursions dans l'espace public, etc.

#### Le spectateur en résidence // La compagnie en résidence triennale

Rendre accessible, c'est donner la possibilité de s'inclure dans un projet.

Créer et proposer le carnet du spectateur, c'est permettre à ce spectateur de devenir un acteur du spectacle auquel il assistera. De la découverte de la salle de spectacle par les artistes à la Première du spectacle, le groupe de spectateurs volontaires pourra assister à la création du spectacle et aura pour objectif de rédiger un carnet de bord relatant cette création, tant d'un point de vue artistique qu'administratif.

Ce journal de bord (papier, numérique, multimédia) deviendra le carnet du spectateur et devra porter un éclairage sur la relation entre les différents corps de métier que sont l'administration, la technique et l'artistique œuvrant dans un même sens.

Les carnets de bord seront présentés à la fin de chaque saison et sera l'occasion de collaborer avec toutes les institutions locales.

#### #GRANDEBATS de poche de l'Espace Bernard-Marie Koltès (#covid compatibles)

C'est à partir d'un triple constat qu'est née l'idée du "#GRANDEBAT de poche", il aurait lieu en petit comité et serait filmé et diffusé sur une chaîne dédiée (type youtube, vimeo) :

(1) Généralement les colloques ou les congrès rassemblent un vaste public pour écouter des orateurs qui se suivent à la tribune où ils exposent leurs idées, leurs expériences et leurs recherches. Comme au spectacle, le public écoute avec plus ou moins d'intérêt et généralement le succès d'un tel événement se mesure à la capacité pour l'organisateur de remplir la salle. Il ne faut pas négliger l'intérêt des rencontres et contacts qui motivent également la participation à ce genre de manifestation.

(2) Cette forme traditionnelle de communication reste d'actualité, mais l'on peut penser que pour des raisons économiques et du fait de l'émergence des écrans connectés, elle soit vouée à évoluer ou encore vu l'apparition de la pandémie mondiale qu'est le virus Covid, ce projet a toute légitimité pour se développer

(3) Par ailleurs il ne fait aucun doute qu'entre un discours professé du haut d'une tribune et un récit presque chuchoté à l'oreille, l'effet n'est pas le même et bien souvent, le manque de temps ou la peur de ne pas être à sa place au milieu de spécialistes nous prive de ce genre d'accès au savoir.

**Il s'agit donc de "*faire dialoguer les savoirs*",** devise de l'Université de Lorraine :

- Réunir des enseignants-chercheurs qui présentent des idées innovantes et des recherches originales (économistes, historiens, philosophes, sociologues, etc...)
- Les mettre en présence d'artistes et de différentes personnalités de la société civile (un banquier, un psychanalyste, un commerçant etc...) autour d'un sujet en lien avec la thématique du moment ou dans le prolongement de certains spectacles,
- Leur donner comme consigne de rendre accessible leurs propos pour permettre l'échange et le partage du savoir,
- Choisir un modérateur qui maîtrise le sujet afin d'ouvrir une instance de réflexions et permettre au public de s'exprimer et de partager des savoirs, des idées, des pistes de réflexions.
- Capturer et diffuser ces "grandébats de poche" sur internet afin d'élargir le public.

**L'objectif** est de

- Créer une relation privilégiée entre la salle et les intervenants et atteindre une communication plus ciblée que dans les colloques traditionnels en limitant le public (30 à 70 personnes max.),
- Rendre plus accessible les propositions des intervenants avec un exposé plus dialogué et donc moins magistral, ce qui implique, en amont, une préparation) ou autrement dit : (re)structurer l'exposé suivant des règles dramaturgiques simples avec relance par des questions pertinentes.

## **2.A la conquête des non-publics : recherche, renouvellement, fidélisation**

Dans un premier temps, sur des projets spécifiques et plus accessibles, puis par la suite tout au long de l'année, l'équipe du théâtre, les équipes artistiques, les ambassadeurs de l'Espace Bernard-Marie Koltès se mobiliseront et mettront en œuvre un travail de recherche, de fidélisation et de renouvellement des publics en allant au-devant du public potentiel ou « non-public ».

Ces actions auront pour vertu de désenclaver la parole artistique et permettre à tout un chacun l'accès à la parole du poète, à la culture.

Notre attention sera également portée sur les publics empêchés, et tous les publics proches ou éloignés du théâtre : jeunes et moins jeunes, étudiants, salariés, demandeurs d'emploi, citadins ou ruraux, amoureux du théâtre ou non.

Cette recherche comportera un temps d'observation en collaboration avec le CLSM messin, le Pôle Egalité – Diversité de l'Université de Lorraine et le département de sociologie afin de les identifier / repérer / localiser.

Un second temps d'élaboration d'une offre spécifique débouchera sur le troisième temps qui sera le temps de l'action, de la sensibilisation adaptées, personnalisées avec le souci d'aller capter ces nouveaux publics ou « non-public ».



Notre démarche passe également par le renforcement des liens avec les acteurs culturels de proximité et les différentes scènes du territoire, le développement de l'intelligence collective afin d'explorer les possibilités d'actions communes et d'agir de manière complémentaire.

Il est nécessaire de consacrer du temps à l'établissement de passerelles entre les publics afin de leur permettre l'accès à une offre diversifiée et surtout à une simplification de leurs démarches d'accès à la culture.

Il est à noter que la volonté de l'Espace Bernard-Marie Koltès est d'instaurer des liens de confiance et une étroite collaboration avec l'Education nationale et le Rectorat, le milieu associatif et celui de l'enseignement artistique spécialisé (conservatoires, écoles d'art), afin de confirmer notre ancrage territorial, notamment grâce à nos ambassadeurs (selon leurs spécificités / compétences).

L'implication forte dans les politiques culturelles et d'éducation artistique de la ville de Metz notamment nous permettra de construire avec pragmatisme et pertinence, les relations entre artistique et social, quelles que soient les générations (en collaboration avec L'Université du Temps Libre (UTL)).

L'Espace Bernard-Marie Koltès lancera des collaborations régulières avec les quartiers périphériques grâce à l'intervention de ses Ambassadeurs et de ses partenaires ; que ce soit avec les établissements scolaires, les associations à caractère caritatif telles que le RESAM, les foyers de jeunes travailleurs, l'objectif principal sera de favoriser l'insertion sociale des publics fragilisés à travers l'art et la culture.

La sensibilisation et l'appropriation des spectacles prendra des formes diverses « à la carte » visant à « nourrir » les relations du spectateur à l'œuvre et/ou à l'artiste sans toutefois que cela soit vécu comme une stigmatisation : interventions dans les classes, ateliers in situ, visites scénarisées du théâtre, élaboration de livrets pédagogiques, organisation de rencontres entre élèves et artistes en collaboration avec les enseignants volontaires, et en tenant compte des rythmes scolaires, interventions dans l'espace urbain.

**« Le progrès ne vaut que s'il est partagé par tous »**

Aristote, philosophe grec, 384-322 av. J.-C.

## D/ Une implication forte au cœur de la ville et de la région

### 1. Du lien, des partenariats

Afin que cette démarche auprès des artistes et des compagnies ainsi qu'en direction des publics et des non-publics puisse être pertinente, il me semble essentiel de s'appuyer sur un maillage tissé avec les acteurs culturels de la ville, de la région et de la Grande région.

C'est ce que j'ai entrepris depuis mon arrivée. Cela a permis de (re)nouer des liens entre l'Espace Bernard-Marie Koltès et des partenaires dans plusieurs secteurs, afin de lui donner une visibilité qui sera au service du projet.

Avec les acteurs culturels locaux / institutions culturelles locales :

- L'Arsenal – Cité musicale-Metz : co-accueil d'un spectacle musical avec mutualisation des moyens
- Opéra Théâtre de Metz Métropole (en cours)
- Centre Pompidou – Metz : collaboration EAC autour d'un spectacle en lien avec une exposition (en cours)
- FRAC : collaboration EAC autour d'un spectacle en lien avec une exposition (en cours)
- Conservatoire de Metz Métropole : collaboration avec les enseignants, mise à disposition d'espaces pour les concours de fin d'année, participation aux jurys de concours
- ESAL – Metz : projet tutoré Art & poésie dans l'espace public : Les Bornes poétiques (en cours)

Avec les associations culturelles locales

- Le Livre à Metz : co-accueil d'une manifestation du Festival Le livre à Metz - littérature et journalisme
- Festival Passages : trois coproductions sur 18/19 et 19/20, corogénération d'un QG Africa 2020 en partenariat avec l'Institut français
- Quai Est et la Biennale Koltès : coproduction et forte implication dans les Biennale et création du "Prix Bernard-Marie Koltès - prolonger le geste"
- La Ligue de l'Enseignement / Passeurs d'image (FOL57) - ciné-club
- le RESAM Metz - opération "billet solidaire"
- le Forum IRTS - collaboration autour des thématiques, interventions

Avec les scènes labellisées de proximité

- La Manufacture – Centre dramatique national de Nancy : préachat et plus, en cours
- Le Nord-Est Théâtre – Centre dramatique national Thionville : co-accueil, mutualisation d'outils de communication

Avec les associations / acteurs culturels nationaux ou internationaux

- Kulturfabrik – Luxembourg (avec notamment Textes sans frontières)
- Le Printemps des poètes – Paris
- Le Théâtre Tambov (Russie) en cours
- Théâtre Louis Jouvet, scène conventionnée d'intérêt national art et création – Rethel
- La Manekine, scène intermédiaire régionale – Pont Sainte Maxence Et d'autres partenaires encore :
- Télérama – saisons 2018-19, 2019-20
- Le Met' – échange de visibilité, communication dans les bus
- La ville de Metz (Pôles Culture, Jeunesse et vie étudiante, éducation, etc.) - EDMV
- Le Rectorat de l'Académie Nancy-Metz et DSDEN Moselle
- Le Cinéma KLUB - échange de visibilité, partenariat

## 2. Implication dans les réseaux locaux & régionaux - Appui sur les réseaux nationaux

Une première prise de contact et/ou adhésion avec tous les partenaires cités avec pour objectif une implication grandissante dans les réseaux professionnels, avec une participation de l'Espace Bernard-Marie Koltès à la réflexion sur l'évolution du spectacle vivant, les outils et le développement de l'emploi artistique et technique, la professionnalisation mais également le partage des ressources, des connaissances (publications, actualités sociales, juridiques, techniques), des expériences, la mutualisation des outils :

- Quintest
- Agence culturelle du Grand Est
- Le réseau Culture des Universités A+ U + C
- ArtCena
- Centre National du Théâtre
- Syndicat National des Scènes Publiques

Depuis mon arrivée, j'ai effectué des rendez-vous personnalisés (minimum 1h) avec plus d'une cinquantaine de représentants de compagnies indépendantes du Grand Est. Cf bilan p. 30-31 Pour ces artistes et ces compagnies indépendantes, même si on peut constater une belle solidarité (mutualisation) et une porosité entre elles (des artistes et comédiens multiplient leur présence au sein de plusieurs structures), elles n'en restent pas moins dans un équilibre précaire. Au-delà du temps et des espaces de répétitions dont elles ont toutes besoin pour créer, il s'avère que l'autre aspect vital est la nécessité de se structurer tant sur le plan administratif que sur le plan de la communication en direction des publics et des professionnels. Pour exemple, certaines partagent un.e chargé.e de diffusion qui devant représenter plusieurs compagnies se retrouvent parfois dans des situations délicates et surtout de conflits d'intérêts. Suite à cela, j'ai pris contact avec l'Agence culturelle du Grand Est et leur ai fait part de ma volonté de m'impliquer dans un accompagnement spécifique qui répondent aux premières nécessités de ces compagnies et artistes lorrains et pouvoir leur proposer des outils, des espaces, des expertises. Il s'avère que l'Agence a pour objet de gérer cet aspect.

Selon la nécessité du projet, ce sera l'échange de bases de données, le partage d'intervenants, de conférences, une communication groupée, etc.

Tout projet sélectionné pourra être accompagné dans la structuration de celui-ci et orienté vers des partenaires potentiels en fonction de son projet.

Le + : Le porteur de projet pourra partager ses doutes et ses succès avec d'autres porteurs de projet, profiter de toutes les ressources mises à disposition afin de développer et/ou parfaire ses connaissances.

## 3. Le Festival d'Avignon, un passage obligé

Il permet de rencontrer les professionnels, les collègues d'autres régions, les tutelles ou encore les sociétés de perception (Adami, sacd, spedidam) ou d'accompagnement telle que l'Onda, les agences culturelles des différentes régions.

En 2019, j'ai ainsi été la marraine de Vincent Goethals pour le Grand Est et pu permettre la mise en contact avec d'autres professionnels et collègues des réseaux présents au Festival.

## 4.Des instances de dialogues avec les collectivités territoriales pour rester à l'écoute des politiques culturelles et de leurs évolutions.

### Comité de suivi

Afin de créer un espace de dialogue avec les partenaires et de garantir sa régularité et sa pérennité, un comité de suivi sera mis en place avec les représentants des collectivités qui participent au fonctionnement de l'Espace Bernard-Marie Koltès et il se réunira au moins deux fois par an dans le cadre de ses instances de délibération ou d'un comité de suivi spécifique.

### Un Comité d'experts

Une dizaine de personnalités choisies, issues de régions, de milieux et de sensibilités différents, mettra à disposition de la directrice artistique de l'Espace Bernard-Marie Koltès son expertise. Ce groupe est constitué pour trois ans et sera sollicité deux ou trois fois par saison.

Il sera consultatif et aura pour mission d'être à l'écoute des tendances du monde (sociétale, politique, économique, etc.). Il enrichira la réflexion de la directrice artistique et constituera une instance de dialogue, d'échange et de débat d'idées.

Quelques personnalités nous ont déjà affirmé leur soutien en acceptant la mission d'expert.e :

- **Veronica Cozzo**, journaliste et réalisatrice audiovisuel
  - **Gilles David**, metteur en scène, sociétaire de la Comédie-Française
  - **Jean-Michel Djian**, journaliste, réalisateur, producteur à France Culture
  - **Philippe Lefait**, journaliste, auteur
  - **Jean-Daniel Magnin**, auteur de théâtre, directeur littéraire du Théâtre du Rond-Point
  - **Mazarine Pingeot**, philosophe, auteure et enseignante à Paris 8
  - **Aude de Tocqueville**, auteure et commissaire d'exposition
  - **Jean-Pierre Siméon**, auteur, poète associé au TNP, directeur de la collection Poésie de Gallimard
- en tant qu'experte scientifique associée :
- **Michèle Gendreau-Massaloux**, ancien Recteur, Conseiller d'Etat honoraire, Conseillère du Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, Vice-Présidente chargée des relations institutionnelles du Groupe inter académique pour le Développement

## E/ Des moyens

### 1. Les moyens techniques

L'Espace Bernard-Marie Koltès dispose d'une jauge totale de 212 places réparties ainsi :

- Un hall permettant l'accueil du public, l'organisation de réceptions ou d'expositions temporaires.
- Une salle de spectacle de 144 places appelée « salle Koltès » avec une scène de 12 m x 12 m (+ coursives latérales) et 8 m de hauteur sous plafond accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- Une salle dite « salle Noire » à proximité du « Plateau » (même niveau) permettant de réaliser des répétitions, des cours ou expositions temporaires (plancher noir et murs noirs) d'une jauge de 49 personnes accessibles aux personnes à mobilité réduite et d'une surface de 92m<sup>2</sup>.
- Une salle dite « salle Blanche » permettant de réaliser des répétitions, des réunions, des cours ou expositions temporaires d'une jauge de 19 personnes accessibles aux personnes à mobilité réduite et d'une surface de 63m<sup>2</sup>.

- 4 loges pour 3 à 4 personnes.

Le projet inclut l'aménagement de la salle Noire de façon modulable, en salle de jeu, de répétition ou de projection avec un grill et un gradin rétractable afin de bénéficier d'un espace de travail supplémentaire modulable qui serait notamment dédié aux présentations professionnelles type "étape de travail" ou "sortie de résidence" (demandes de financement en cours)

L'acquisition d'un vidéoprojecteur laser a déjà été réalisé afin de mieux accueillir les créations utilisant ce médium et de contribuer au développement des publics dans le cadre du dispositif d'éducation à l'image et au cinéma mis en place de façon prioritaire dans le cadre de la politique de la ville et du département de la Moselle et inscrit dans les conventions de développement cinématographique et audiovisuel conclues entre l'Etat et les Régions.

## **2. Les moyens humains**

Cf annexe - organigramme

## **3. Les moyens financiers**

Cf annexe - budget sur 4 ans

**LÉNAPAugAM • CHLOÉ DABERT  
JULIE BERES • THIERRY SIMON  
JULIE DELIQUET • PAULINE BUREAU  
PIERRE NOTTE • JEAN-DANIEL  
MAGNIN • JONAS HASSEN-  
KHEMIRI  
PAULINE BAYLE • LAURENT  
CASANAVE • GUILLAUME POIX •  
SALOMÉ BROUSSKY • FRÉDÉRIQUE  
KEDDARI • PASCAL REVERTE •  
PAULINE HAUDEPIN • LUDOVIC  
LONGEVIN • LANCELOT HAMELIN •  
JULIEN BOUFFIER • PAULINE BURO  
ABDELLAHTAÏA • GUSTAVE AKAKPO  
FALK RICHTER • JOSEP MARIA  
MIRÓ • LAURENT CONTAMIN  
• ISMAËL SAÏDI • FRÉDÉRIC  
MARAGNANI • ALEXANDRA BADEA  
• GURSHAD**

# SHAHEMAN • ANAÏS ALLAIS

••• NB : liste non exhaustive

**AVENANT N°2 À LA CONVENTION 2019 / 2021 D'OBJECTIFS  
ET DE MOYENS N°2019C370 DU 6 DÉCEMBRE 2019**

**Entre**

**La Ville de Metz**, représentée par Monsieur Patrick THIL Adjoint au Maire, dûment habilité aux fins des présentes par l'arrêté de délégation du 27 novembre 2020 et la délibération du Conseil Municipal en date du 23 septembre 2021, ci-après désignée par les termes « la Ville de Metz »,

**D'une part,**

**Et**

**L'Université de Lorraine**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, représentée par son Président, Monsieur Pierre MUTZENHARDT, pour l'Espace Bernard-Marie Koltès / Théâtre du Saulcy, situé Ile du Saulcy, 57012 Metz Cedex, ci-après désignée par les termes « Espace Bernard-Marie Koltès »,

**D'autre part.**

**PRÉAMBULE**

Conformément à la délibération n°19-10-31-10 du 31 octobre 2019, une convention d'objectifs et de moyens triennale a été signée le 6 décembre 2019 entre la Ville de Metz et l'Université de Lorraine au titre de l'Espace Bernard-Marie Koltès. Cette convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville de Metz entend participer au financement de cet établissement culturel au titre de son programme d'activité, afin de remplir ses missions d'intérêt général jusqu'au 31 décembre 2021.

Le paragraphe 2 de l'article 3 de la convention initiale susvisée envisage le versement par la Ville de Metz d'une subvention pour l'année 2021. Par délibération en date du 23 septembre 2021, et au vu du programme d'actions et du budget présentés par l'Espace Bernard-Marie Koltès au titre de l'année 2021, la Ville de Metz a décidé de poursuivre son accompagnement et de verser à l'intéressé une subvention de 25 000 euros pour 2021.

Le présent avenant a ainsi pour objet de préciser le montant de la subvention annuelle versée par la Ville de Metz au titre de l'année 2021.

**CECI ÉTANT EXPOSÉ, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 - MOYENS**

Le deuxième paragraphe de l'article 3 « MOYENS » de la convention N°2019C370 et son avenant N°1 est complété comme suit :

"Pour l'année 2021, la Ville de Metz s'engage à soutenir l'Espace Bernard-Marie Koltès par l'attribution d'une subvention d'un montant de 25 000 euros (vingt-cinq mille euros) au titre de son programme d'activité."



## **ARTICLE 2 - DIVERS**

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature par chacune des parties.

Toutes les autres dispositions de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens initiale susvisée non contraires aux présentes, demeurent inchangées et continuent de produire leur plein effet.

Fait à Metz en trois exemplaires originaux, le

Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué à la culture et aux cultes :

Pour l'Université de Lorraine,  
Le Président :

Patrick THIL  
*Conseiller délégué aux établissements  
culturels de Metz Métropole  
Conseiller départemental de la Moselle*

Pierre MUTZENHARDT

## LISTE SCRUTIN PUBLIC

	Nom	Prénom	P	C	A	Procuration
1	AGAMENNONE	Béatrice	X			
2	ARNOLD	Patricia	X			
3	AUDOUY	Caroline	X			
4	BOHR	Timothée	X			
5	BORI	Danielle				
6	BOUVET	Xavier	X			
7	BURGY	Rachel	X			
8	BURHAN	Ferit				
9	CHANGARNIER	Stéphanie	X			
10	COLIN-OESTERLÉ	Nathalie				
11	DAP	Laurent	X			
12	DAUSSAN-WEIZMAN	Anne				
13	FIZSON	Eric				donne procuration à Mme LUX
14	FRIOT	Corinne	X			
15	FRITSCH-RENARD	Anne	X			
16	GROLET	Françoise			X	
17	GROSDIDIER	François				
18	GUERMITI	Hanifa	X			donne procuration à Mme SCHLOSSER
19	HO	Chanthy	X			
20	HUSSON	Julien	X			donne procuration à Mr KHALIFE
21	KHALIFÉ	Khalifé	X			
22	LALOUX	Grégoire			X	
23	LAURENT	Pierre	X			
24	LAVEAU-ZIMMERLÉ	Amandine	X			
25	LUCAS	Eric	X			
26	LUX	Isabelle				
27	MALASSÉ	Henri	X			
28	MARCHETTI	Denis	X			
29	MARX	Sébastien	X			donne procuration à Mr BOUVET
30	MASSON-FRANZIL	Yvette	X			
31	MEHALIL	Mammar				
32	MOLÉ-TER VER	Laurence				
33	NGO KALDJOP	Gertrude	X			
34	NICOLAS	Jean-Marie	X			
35	NICOLAS	Martine				
36	NIEL	Hervé	X			
37	PICARD	Charlotte	X			
38	PITTI	Raphaël	X			donne procuration à Mr KHALIFE
39	REISS	Guy				
40	ROQUES	Jérémy				
41	SCHLOSSER	Pauline	X			
42	SCHNEIDER	Jacqueline	X			
43	SCIAMANNA	Marc				
44	STAUDT	Bernard				
45	STEMART	Anne				donne procuration à Mr SCIAMANNA
46	TAFFNER	Blaise	X			
47	TAHRI	Bouabdellah	X			
48	THIL	Patrick	X			donne procuration à Mr BOHR
49	TOCHET	Nicolas	X			
50	TRAN	Doan	X			
51	VERRONNEAU	Marina	X			donne procuration à Mr MARCHETTI
52	VIALLAT	Isabelle	X			
53	VICK	Julien	X			
54	VOINÇON	Marie Claude			X	
55	VORMS	Michel	X			

POINT 14

Objet : Signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2021 / 2024 avec l'État, la Région Grand Est, le Département de la Moselle, la Ville de Metz et l'Université de Lorraine / Espace Bernard-Marie Koltès - Metz et complément de programmation.

Conseil Municipal du :  
23/09/2021

SCRUTIN PUBLIC par :

Appel nominal des membres  
du CONSEIL MUNICIPAL :